

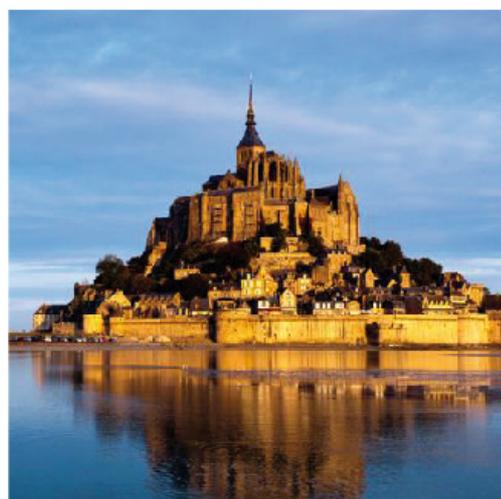


Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION BASSE-NORMANDIE

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt de Basse-Normandie



PLAN REGIONAL DE L'AGRICULTURE DURABLE DE BASSE-NORMANDIE (PRAD)

11 décembre 2015

PRAD BASSE-NORMANDIE

Inscrit dans le code rural par la Loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010, le Plan Régional d'Agriculture Durable (PRAD) fixe les grandes orientations de la politique agricole et agroalimentaire de l'Etat en région. Prévu pour une durée de 7 ans, il doit être revu conformément à la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt du 13 octobre 2014.

Il définit les stratégies régionales relatives à l'agriculture, l'alimentation et l'agroalimentaire en tenant compte des spécificités des territoires ainsi que de l'ensemble des enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Il ne traite ni des orientations en matière de forêt, qui font l'objet d'un plan pluriannuel régional de développement forestier, ni de la pêche, même si la région porte des enjeux importants sur ces deux sujets.

Le PRAD a fait l'objet d'un travail important d'élaboration et d'une large consultation en région durant l'année 2012, en étroite association avec les professionnels, les collectivités territoriales et tous les acteurs concernés par ce secteur d'activités : réunion de 3 groupes de travail, consultation des services de l'Etat, de la Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural, du public et de l'ensemble des collectivités territoriales de Basse-Normandie.

Le document élaboré en 2012 n'a cependant pas été approuvé par arrêté préfectoral car suite au changement de gouvernement il a été décidé une décentralisation de la gestion des fonds européens, avec une plus grande implication de la Région dans la construction des stratégies agricoles et agroalimentaires.

Parallèlement à la fin des quotas, les négociations dans le cadre de l'Union Européenne ont fait évoluer les 2 piliers de la PAC avec en particulier la convergence des aides, le verdissement et la publication du nouveau règlement de développement rural. Plus récemment, la loi d'avenir pour l'agriculture a été approuvée le 14 octobre 2014 et concrétise l'engagement du ministère pour l'agro-écologie.

Avec la démarche « Produisons autrement », le projet agro-écologique pour la France qui vise à accompagner la transition vers une agriculture performante à la fois sur les plans de l'économie, de l'environnement et du social. Ce projet s'appuie sur différents plans d'actions dans les domaines des produits phytopharmaceutiques, du bio, de l'énergie, des protéines ... (cf. schéma en annexe) et mène de nombreux chantiers qui concernent aussi bien la formation initiale (projet de l'enseignement agricole « enseigner à produire autrement ») que la recherche-développement, l'évolution des cadres de référence et leur diffusion au travers du conseil agricole, l'adaptation des différents soutiens publics à l'agriculture. L'objectif est de conduire les agriculteurs à se mobiliser pour produire plus et mieux.

Il apparaissait donc nécessaire d'actualiser le PRAD sur la base du travail réalisé en 2012, en prenant en compte ce nouveau contexte et en le faisant évoluer de façon à ce que le développement de l'agro-écologie en devienne la priorité.

Dans la perspective d'un redécoupage des régions prévu à l'horizon 2016, ce travail permettra d'identifier clairement les enjeux propres à la Basse-Normandie et pourra être valorisé pour permettre la construction d'un nouveau PRAD à l'échelle de la région Normandie.

Le directeur régional,

Jean CEZARD

SOMMAIRE

PARTIE 1 : CONTEXTE, DIAGNOSTIC ET PROSPECTIVES

I. Diagnostic Bas-Normand

Contexte pédoclimatique, agriculture, agroalimentaire, forêt et filière bois, environnement et agriculture, enseignement et emploi agricoles

II. Evolution du contexte économique et réglementaire

Evolution des marchés, réforme de la PAC, Loi d'avenir pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt

III. Analyse AFOM (atouts, faiblesses, opportunités, menaces)

PARTIE 2 : ENJEUX

I. Renforcer la compétitivité, s'adapter et s'organiser (pilier économique)

II. Transmettre, professionnaliser, dialoguer pour favoriser l'emploi (pilier social)

III. S'adapter, protéger, promouvoir (pilier environnemental)

PARTIE 1 : CONTEXTE, DIAGNOSTIC et PROSPECTIVES

I. DIAGNOSTIC TERRITORIAL :

1. Un contexte pédoclimatique favorable aux productions

L'agriculture s'est développée grâce à un contexte pédoclimatique favorable à de nombreuses productions végétales, aussi bien fourragères, céréalières, que maraîchères ou fruitières.

Au milieu du 19^e siècle, le labour avait une place importante, il fallait produire de l'avoine pour les chevaux, du blé, du sarrasin...pour l'alimentation humaine. L'élevage toujours très présent a pris son essor à la fin du 19^e siècle. Après 1970, la part consacrée aux cultures a commencé à augmenter pour produire des céréales et du maïs fourrager.

1.1. L'herbe, un atout

L'herbe présente de grands intérêts environnementaux et économiques :

- sur le plan environnemental : une bonne adaptation aux conditions pédoclimatiques (absence de fortes chaleurs et rares périodes de sécheresse) et une vraie action antiérosive.
- sur le plan économique : étant directement utilisable par les bovins, elle présente un coût de revient intéressant à l'unité fourragère. Des prairies bien conduites ont également une productivité très importante.

Mais le stockage de la réserve fourragère est parfois difficile (séchage délicat selon le contexte climatique).

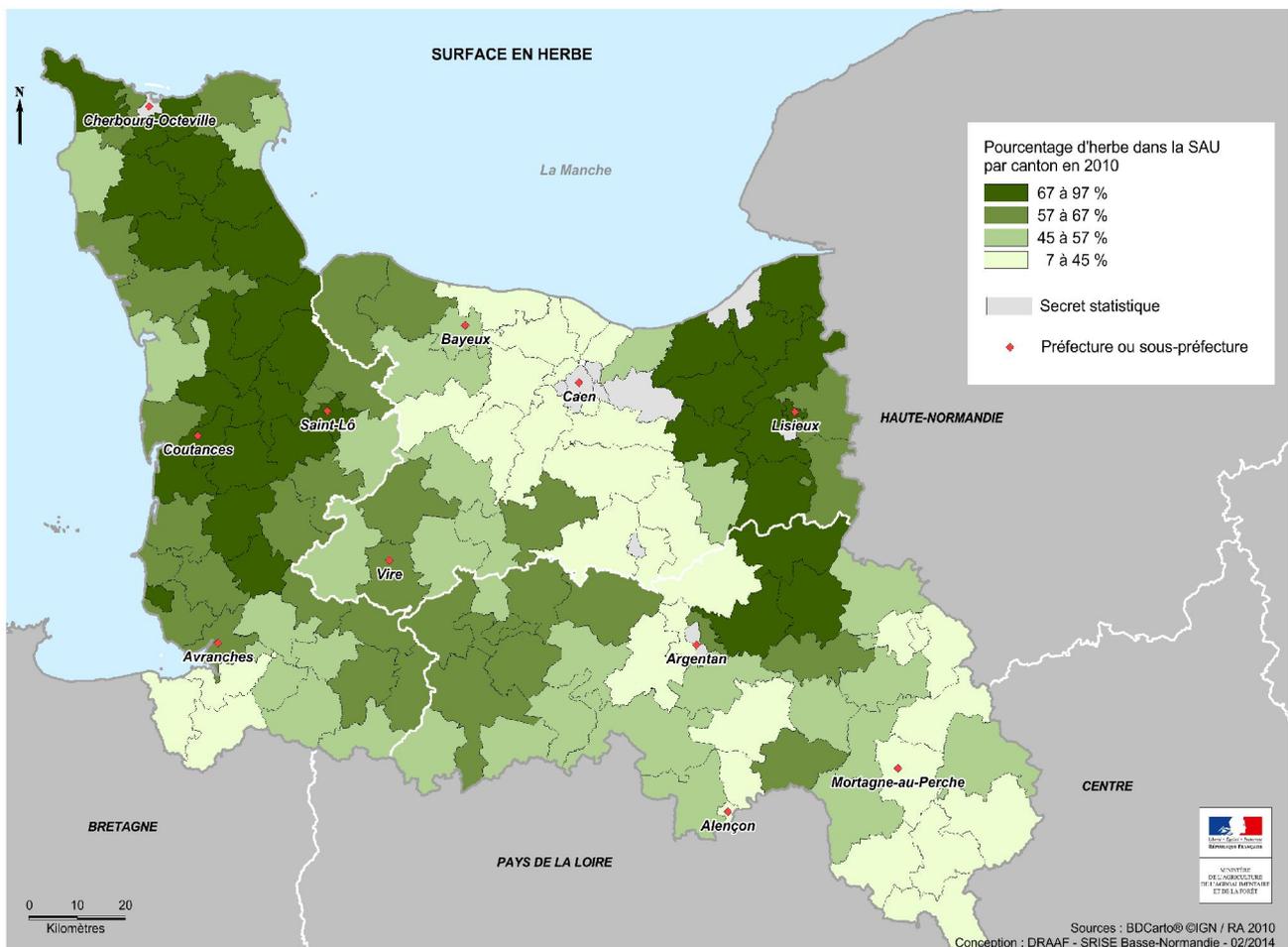
1.2. La terre : une richesse épuisable

La Basse-Normandie est la région dont la part de territoire occupé par l'agriculture est la plus importante : 73% du territoire est en surface agricole utilisée (SAU), contre 53 % en moyenne nationale.

Pour autant :

- **En une trentaine d'années, depuis le début des années 80, les terres agricoles ont reculé de 7%.**
- **Depuis 2006, 6% du territoire a changé de nature** : même si certaines parcelles de labour ont été artificialisées entre 2006, et 2010, les sols cultivés ont progressé de 4 % sur le territoire bas-normand. Cet apport de surface a été largement favorisé par le retournement de prairies. La part des surfaces enherbées (prairies permanentes productives, peu productives, surfaces enherbées naturelles, pré-vergers cidricoles) est en recul ces dernières années. La part de la surface toujours en herbe (45 % de la SAU bas-normande (Agreste 2013) est bien supérieure au niveau national de 32%. Corrélativement à la progression des sols cultivés, les terres destinées aux productions végétales, annuelles ou permanentes, ont progressé de 16 %, qu'elles soient utilisées à des fins humaines, animales ou industrielles.
- **Certains espaces, comme les périphéries urbaines, le littoral, sont en proie à de fortes tensions entre le maintien de l'activité agricole, les projets d'urbanisation, d'aménagements routiers ou de loisirs. Cette pression foncière est également accentuée par l'accroissement des surfaces placées sous contraintes environnementales** tels que les captages d'eau, les zones vulnérables pour lesquelles notamment des exigences environnementales conduisent les exploitants agricoles à rechercher du foncier hors zone et concurrençant les candidats à l'installation.

La présence de pôles urbains ou de zones touristiques offre des opportunités de création de nouvelles activités en lien avec l'agriculture et favorise le développement de nouvelles relations entre agriculteurs et urbains ou néo-ruraux.



1.3. Le littoral : un potentiel agronomique particulier à maintenir

La Basse-Normandie a plus de 470 kms de trait de côtes. **7% des exploitations agricoles de la région ont leur siège sur le littoral bas-normand** (soit 2 500 exploitations en 2000) et mettent en valeur 6% de la superficie agricole utilisée.

La plupart d'entre elles (2 100) sont installées sur le littoral de la Manche, dont presque un millier dans le Nord Cotentin. Le littoral du Calvados n'accueille quant à lui que 420 exploitations.

L'agriculture pratiquée en bord de mer dans le Calvados est assez proche de celle de l'intérieur des terres. Le littoral normand représente 70% de la production mondiale de lin textile de haute qualité. La combinaison unique en Europe de sols limoneux très fertiles de la plaine de Caen et d'un climat marin tempéré (avec ses alternances d'humidité et de sécheresse) sont indispensables à la réussite de cette culture très technique. L'agriculture du littoral manchois présente elle aussi de fortes particularités : l'élevage ovin y est très développé ainsi que les cultures légumières et des élevages presque en plein air intégral, surtout pour le cheptel de remplacement. Sur la côte ouest de la Manche, les havres et la baie du Mont Saint Michel ont une valeur biologique sur le pré salé.

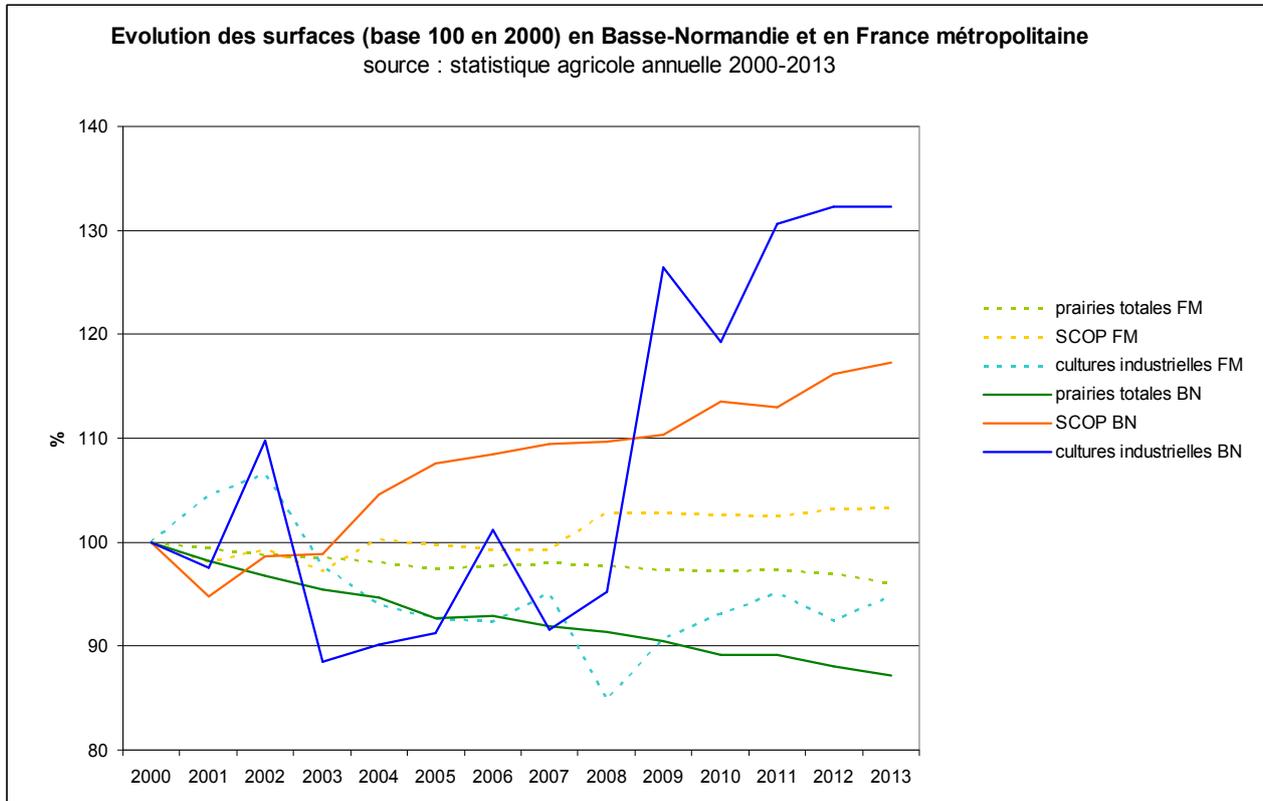
L'espace exploité par l'agriculture se restreint d'année en année et diminue plus rapidement sur le littoral qu'à l'intérieur des terres. Ces exploitations connaissent des conflits liés à l'occupation de l'espace et à la mise en valeur des terres (irrigation, odeurs...). En effet, l'agriculture littorale subit des pressions foncières et des contraintes environnementales importantes du fait d'une densité de population généralement très élevée et de fortes capacités d'accueil touristique des communes concernées.

1.4. Les surfaces en cultures gagnent du terrain au détriment des surfaces fourragères

L'herbe s'est développée à compter du milieu du 19^e siècle et a atteint sa surface maximale dans les années 70. Le contexte particulier du littoral (peu d'amplitude thermique et pluies régulières) a favorisé les cultures légumières.

Les productions fourragères, herbe en particulier, ont débouché sur un fort développement de l'élevage bovin, laitier en particulier. Depuis 1970, les contextes réglementaires (quota), économiques et les conditions de travail ont poussé au développement des productions céréalières.

Projet d'actualisation PRAD BASSE-NORMANDIE



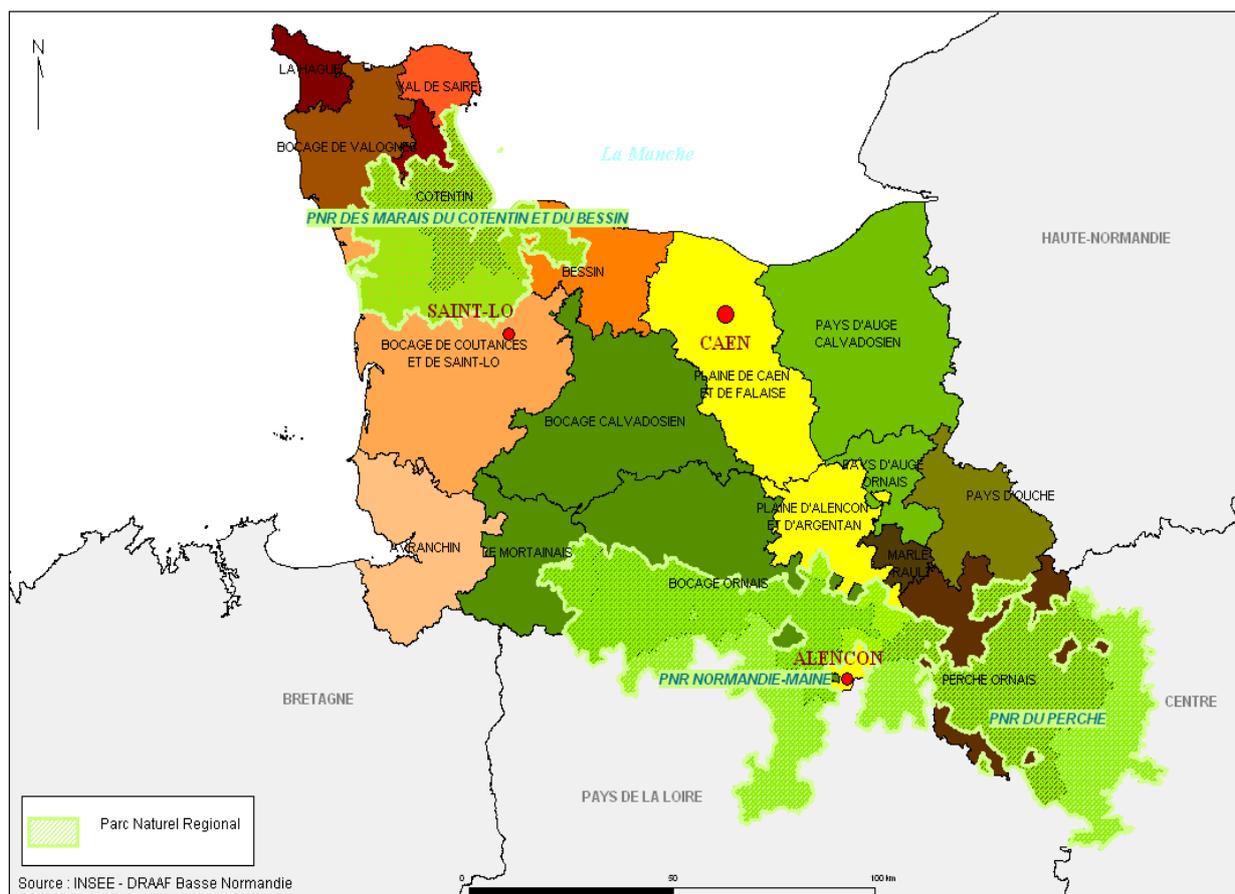
1.5. L'agriculture et l'agroalimentaire dans l'aménagement du territoire

Les entreprises agricoles et agroalimentaires bas-normandes font partie des secteurs offrant partout des emplois en milieu rural. Elles contribuent à une gestion équilibrée de l'aménagement du territoire et au maintien de paysages ruraux ouverts. Elles valorisent les ressources naturelles des territoires avec un savoir-faire spécifique faisant partie du patrimoine régional.

La Basse-Normandie est riche de terroirs patrimoniaux et touristiques (le Pays d'Auge, le Bessin, le Perche, le Cotentin...) et de milieux naturels remarquables (3 Parcs Naturels Régionaux qui représentent 23% de la superficie du territoire bas-normand, de nombreux sites Natura 2000...) qui sont majoritairement liés aux productions agricoles et aux systèmes herbagers.

Par leurs missions de protection et de gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager, d'aménagement du territoire et de développement économique et social, les parcs sont des partenaires naturels pour la mise en œuvre d'une agriculture durable.

Régions agricoles :
Ensemble d'exploitations pratiquant sensiblement les mêmes systèmes de culture et d'élevage



2. L'agriculture bas-normande

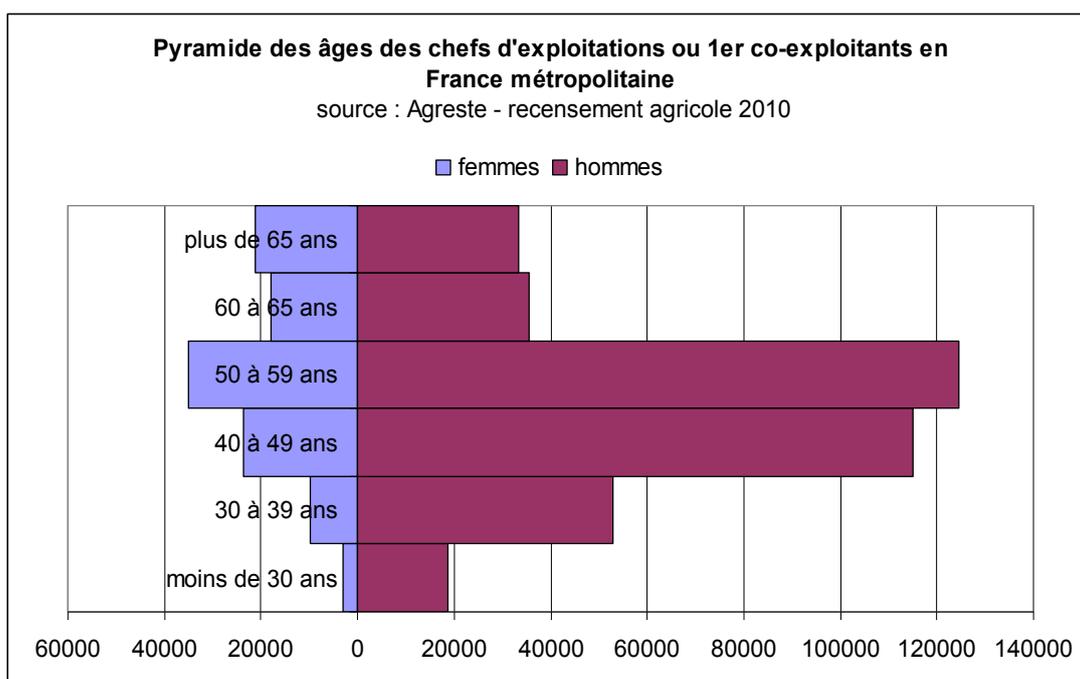
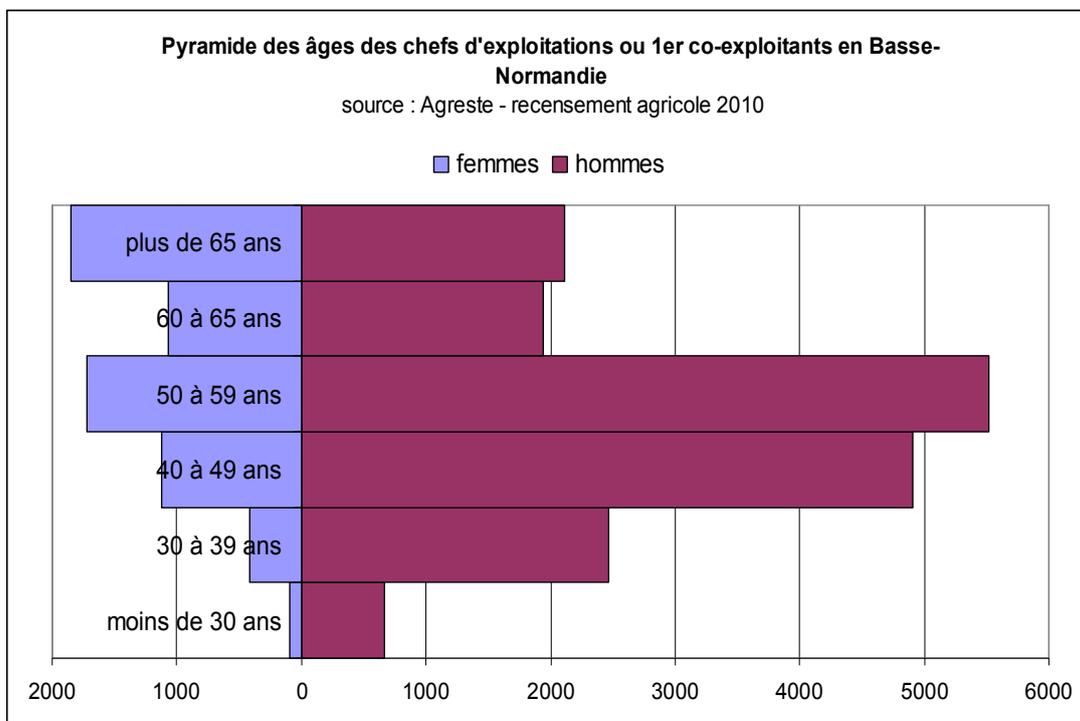
2.1. Un poids majeur de l'agriculture en Basse-Normandie

La Basse-Normandie est fondamentalement une région agricole : 7% de la population active est agricole (42 050 personnes en 2013), soit deux fois plus que la moyenne nationale.

Les activités agricoles et agroalimentaires représentent 7% de la valeur ajoutée brute régionale (4% en métropole). Pour l'agriculture seule, ce chiffre est de 3,5% (contre 2% en France) (*données 2012*).

En 2010, les actifs agricoles fournissent 30 900 unités de travail annuel (UTA) soit une baisse de 30% depuis 2000. Malgré cette baisse, **la part des salariés agricoles augmente** : ces derniers comptent aujourd'hui pour 16,5 % des emplois agricoles contre 10 % en 2000. En 2010, les femmes occupaient un emploi agricole sur trois.

Le nombre de chefs et de co-exploitants est passé de 40 256 en 2000 à 27 870 en 2013 soit une diminution de 31%. Pour ce qui est de l'âge, 18% d'entre eux ont moins de 40 ans (19% en France entière) et ils occupent 23 % de la Surface Agricole Utile (SAU). Près de 60 % des chefs d'exploitation ont plus de 50 ans et occupent 42 % de la SAU.



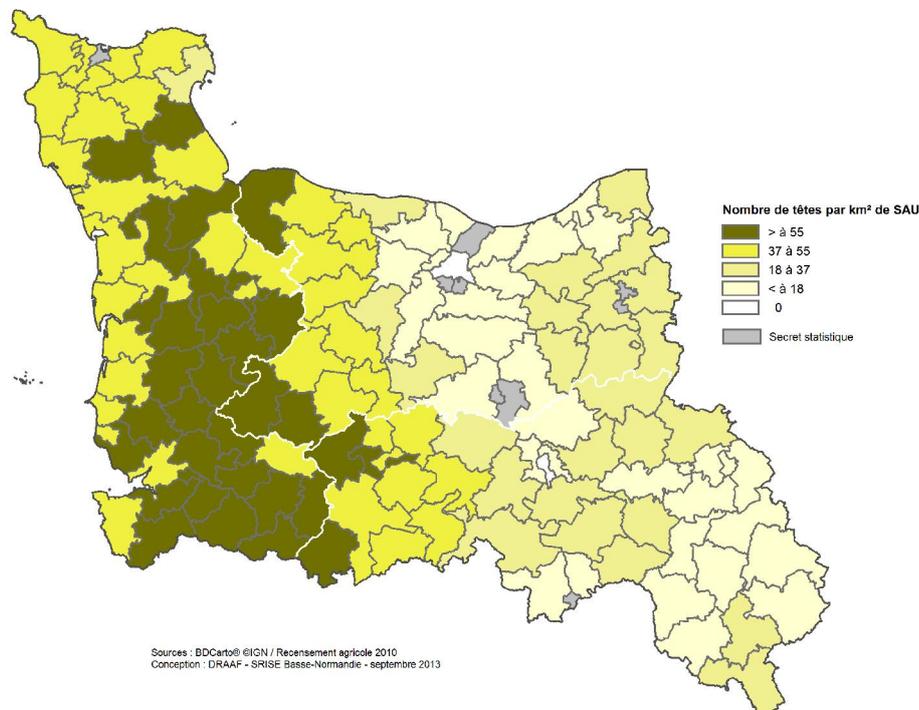
La pyramide des âges montre une surreprésentation de la génération des chefs d'exploitation de plus de 65 ans dans la région par rapport au niveau national, essentiellement due aux petites exploitations particulièrement nombreuses en Basse-Normandie notamment dans la Manche.

2.2. Les filières agricoles bas-normandes

2.2.1. La Basse-Normandie, terre d'élevage, principalement laitier

La région a une spécialisation laitière affirmée de longue date. Fin 2013, elle comptait 1 610 000 bovins dont 444 000 vaches laitières. Depuis la mise en place des quotas laitiers en 1984 s'est développé un troupeau allaitant qui compte aujourd'hui 158 000 vaches. La présence des bovins est marquée sur une majorité du territoire, en dehors des deux zones de plaines de Caen et Argentan.

Répartition de la densité de vaches laitières en Basse-Normandie :



Si les agriculteurs bas-normands produisent en moyenne moins de richesse et de valeur ajoutée que les régions voisines, l'analyse des résultats moyens masque une hétérogénéité particulièrement forte des performances des exploitations d'élevage bas-normandes.

Des élevages laitiers en mutation : La production laitière se concentre dans des zones d'élevage dense notamment dans le bocage et on assiste ainsi à une spécialisation des territoires (cultures/élevage). Dans les zones de forte production laitière (ouest des départements), la production s'intensifie, les surfaces en maïs fourrage augmentent et celles en herbe diminuent. Les exploitations laitières deviennent de plus en plus grandes en taille de troupeaux et en superficie exploitée ; notamment à travers la baisse rapide des petites exploitations, la taille des exploitations laitières devient en moyenne plus importante. Plus souvent en forme sociétaire et en polyculture élevage qu'il y a 10 ans, elles sont également plus productives. La productivité par vache a augmenté de 35% en 10 ans et les livraisons moyennes par exploitation ont doublé dans certains départements. Même si les éleveurs laitiers sont plus jeunes en moyenne, la question de la succession concernera plus du tiers des exploitations laitières dans les 10 prochaines années.

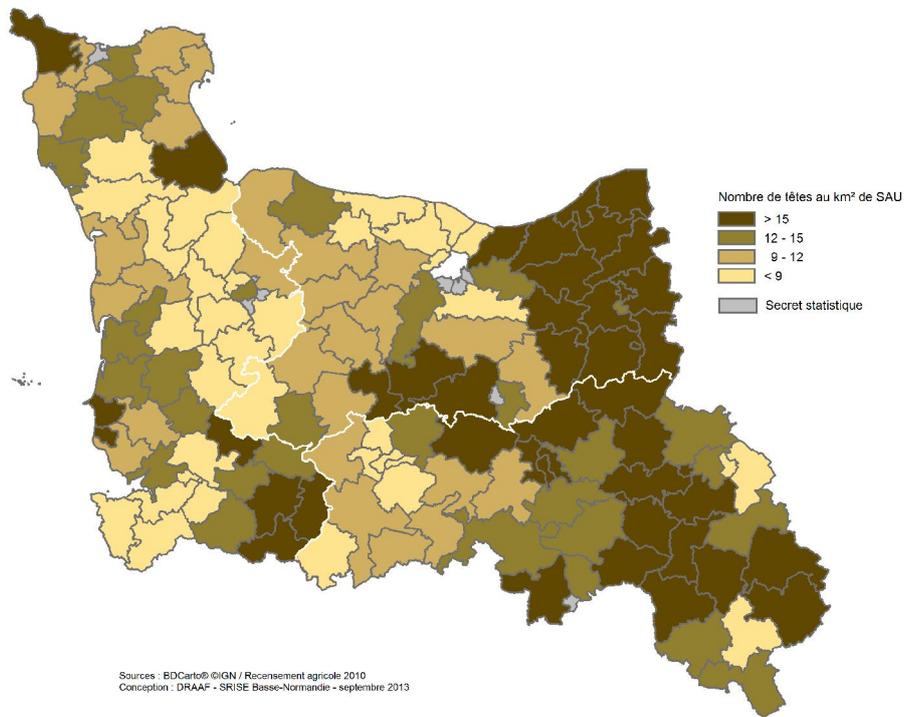
2.2.2. Les filières

Quatre filières nationales tiennent une place importante en Basse-Normandie :

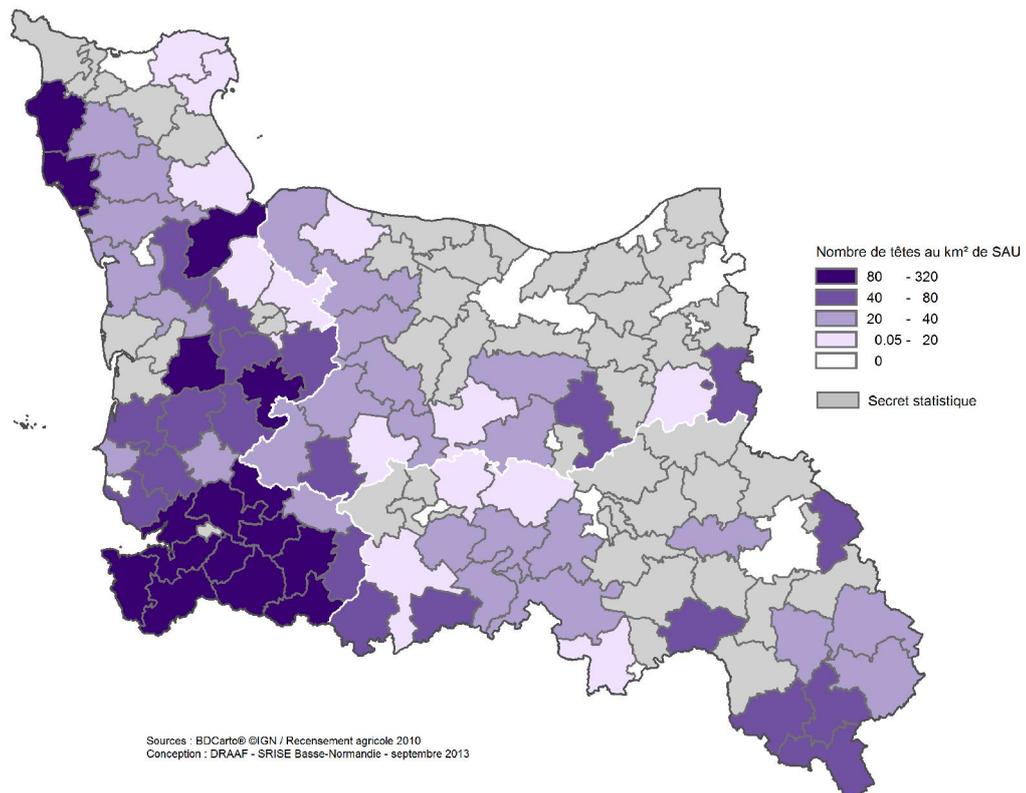
- **Lait** : 1ère région française pour la production de fromages frais de vache, de Camembert, de beurre et de crème, le bassin laitier normand (Haute et Basse Normandie) est en 2e position au niveau national avec 3,6 milliards de litres (niveau de collecte).
- **Viande bovine** : 1ère région française productrice de bovins mâles
- **Viande porcine** : 3ème région française avec 4% du cheptel national. Les méthodes modernes de production ont fait concentrer les élevages et les zones de production, notamment dans le sud Manche.
- **Céréales et grandes cultures**, avec notamment la plaine de Caen à fort potentiel agronomique

Les conditions agropédoclimatiques ont permis le développement de surfaces fourragères qui ont débouché sur de l'élevage bovin et plus particulièrement laitier.

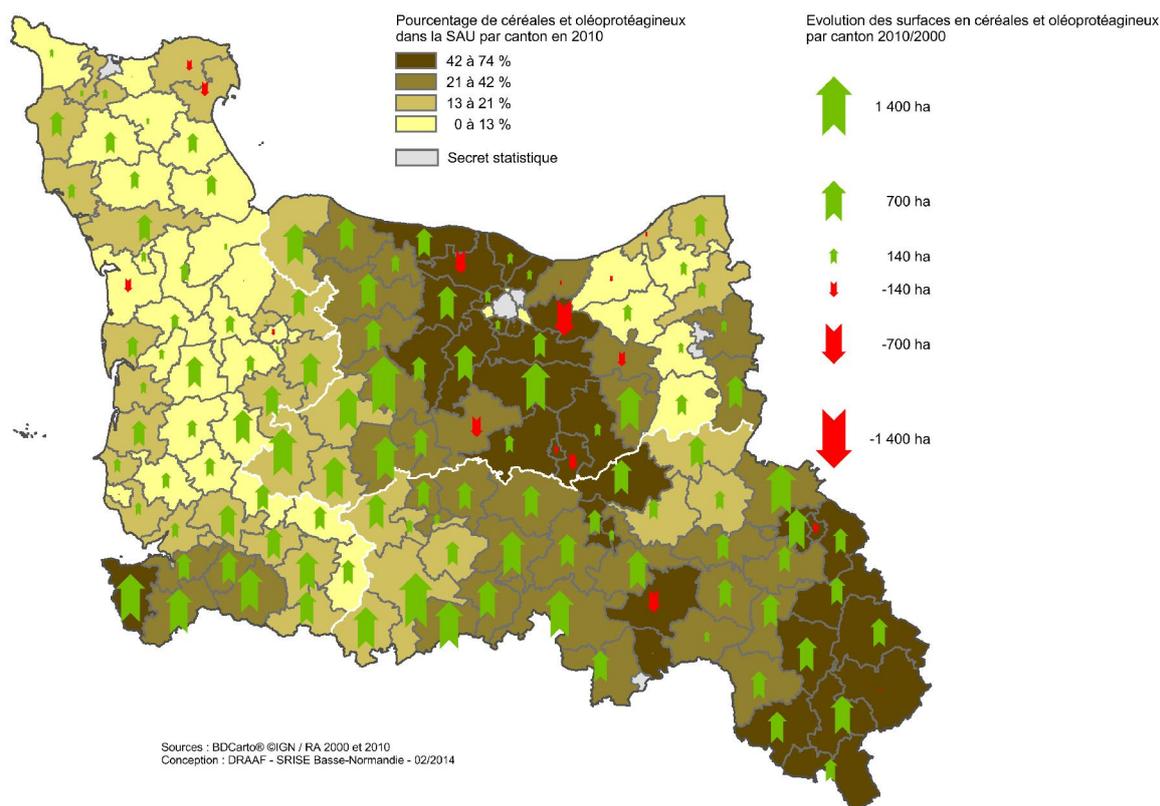
Répartition de la densité de vaches allaitantes en Basse-Normandie :



Répartition de la densité de porcs charcutiers en Basse-Normandie :



Carte de la densité de céréales et de l'évolution de leurs surfaces



Par ailleurs, quatre filières spécifiques contribuent fortement à l'identité et à la richesse de la région :

- **Légumes**, sur les zones côtières (AOP Jardins de Normandie),
- **Verger cidricole** : 1ère région française en 2013 pour la production de pommes à cidre
- **Lin**, en plaine de Caen : 4ème région française en 2013 pour la production de lin textile,
- **Cheval** : 1ère région française pour le cheptel équin.

Au niveau de l'orientation des exploitations, il est constaté un net recul de l'élevage laitier, en nombre d'exploitations et une expansion de la part des fermes en cultures et des élevages de chevaux.

La production et à la valorisation de l'herbe ont permis à l'élevage bovin (lait et viande) d'occuper une place prépondérante. La région dispose également de productions à forte notoriété comme les filières équines (avec la labellisation du pôle de compétitivité « Hippolia »), cidricole et légumière qui jouissent d'une réputation positive auprès des consommateurs.

Les grandes cultures (de type céréalières, oléagineuses, protéagineuses et betteravières) se sont développées dans la plaine de Caen.

A côté de l'agriculture à vocation d'exportation, des filières territorialisées se mettent en place à travers les circuits courts / de proximité et les activités de transformation sur place.

Le monde du cheval occupe une place privilégiée sur le territoire de Basse-Normandie, 1ère région équine de France. Le Pôle de compétitivité filière équine « HIPPOLIA » labellisé en 2005 consacre l'élevage régional pour ses multiples spécialités équines au fort pouvoir d'attraction. L'élevage en région est assuré par plus de 3 400 exploitations agricoles pratiquant l'élevage en 2010, 3 700 propriétaires de juments ayant mis leur jument à la saillie en 2013 (12 900 personnes impliquées dans la filière – OER 2014, entre 85 000 et 95 000 équidés). Les activités équines permettent de valoriser environ 80 000 ha de prairies soit près de 11 % de la surface en herbe régionale (dans et hors exploitations agricoles). Outre les éleveurs, la filière équine concerne les centres équestres et les entraîneurs de chevaux de course.

En matière d'agritourisme, « Bienvenue à la ferme » et les marchés de producteurs de Pays proposent une offre de prestations et de produits locaux qui permet de relocaliser l'économie.

Il existe une demande croissante pour des usages non alimentaires de produits bio sources (bâtiments, cosmétiques, peintures, plastiques...) et les filières industrielles s'organisent.

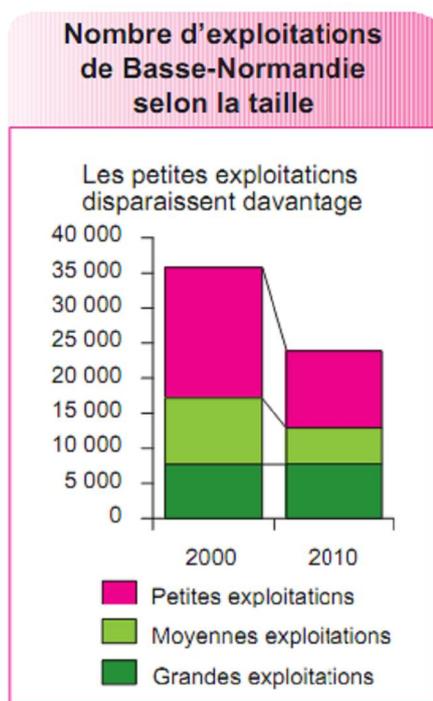
Les filières présentes en Basse-Normandie ont des niveaux d'organisation différents. Le poids très important des filières viande et lait constitue une force pour la région mais ne doit pas masquer la nécessité de développer les autres secteurs permettant de diversifier les débouchés. La filière viande bovine est largement centrée sur l'abattage des animaux (peu ou pas de troisième transformation en Basse-Normandie dont la demande est en croissance).

2.3. Les conditions d'exercice de l'activité agricole

Le nombre d'exploitations agricoles bas-normandes est en diminution constante :

En une douzaine d'années, depuis le recensement de l'agriculture en 2000, la Basse-Normandie a perdu 13 400 exploitations agricoles, dont 8 530 petites exploitations et 4870 moyennes et grandes.

2013			2000		
Exploitations agricoles		Moyennes et grandes exploitations	Exploitations agricoles		Moyennes et grandes exploitations
Effectif	SAU ha	Effectif	Effectif	SAU ha	Effectif
22 360	1 199 000 ha En moyenne : 54 ha	12 270	35 762	1 264 133 ha En moyenne : 35 ha	17 142 (dont 9 500 moyennes)



Source : Agreste - Recensements agricoles

Les petites exploitations agricoles demeurent plus nombreuses mais disparaissent davantage :

Malgré une baisse plus rapide que la moyenne nationale, les petites exploitations restent plus nombreuses en Basse-Normandie en part relative (46 %).

Les exploitations de taille moyenne affichent la plus forte baisse (- 46 % en 10 ans) pour ne représenter que 22 % des exploitations bas normandes.

Les grandes exploitations se maintiennent

La taille moyenne des exploitations gagne 15 ha passant de 35 ha à 50 ha. 82 % du potentiel de production standard de la région est assuré par 33 % des exploitations les plus grandes.

Malgré le développement des formes sociétaires, **les exploitations individuelles restent majoritaires** (peu d'écart par rapport au national). Près de 21 % des exploitations sont sociétaires (EARL à plusieurs associés, GAEC et autres statuts) contre 24 % au niveau national. Sur le champ des moyennes et grandes exploitations, la Basse-Normandie compte un peu moins d'EARL individuelles que la part nationale (2 points de moins) par contre 5 points de plus de GAEC et EARL à plusieurs associés.

Après une forte baisse en 2009, **le nombre d'installations aidées se stabilise** (autour de 260 Dotations Jeune Agriculteur (DJA) par an). Le coût moyen d'une installation individuelle, estimé par la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, est de 350 000 € en 2013. Il ne cesse de croître du fait d'un foncier toujours plus cher et des investissements en bâtiments (mises aux normes), et matériels et cheptels.

Trois installations sur quatre se réalisent en société. Le taux d'installations par rapport au nombre de départs est de 2 installations pour 5 départs (40%) en 2010.

En 2012, 30% des installés de moins de 40 ans ne bénéficient pas des aides spécifiques (Dotation Jeune Agriculteur ou prêts à taux bonifiés).

Le fermage reste le principal mode de faire-valoir des surfaces agricoles. Plus des 3/4 de la surface agricole utilisée (SAU) des exploitations professionnelles sont exploités en fermage.

De plus en plus d'agriculteurs se tournent vers des systèmes diversifiés ou des exploitations atypiques mais moins gourmandes en foncier. Ces installations, autrefois marginales, représentent 13% des installations en 2013 contre 3% en 2006.

2.4. Un revenu agricole dépendant des aides PAC

Le niveau des soutiens publics versés aux agriculteurs est voisin de 80 % du revenu courant avant impôt et représente 46 % de l'excédent brut d'exploitation.

La fin des quotas laitiers et betteraviers et la baisse des aides devraient laisser une place croissante aux marchés dans la formation du revenu. Celui-ci devrait être soumis à de plus fortes fluctuations des prix des marchés agricoles. Aussi, peut-on penser qu'une majorité des filières normandes devrait connaître des évolutions structurelles et des restructurations agricoles importantes.

2.5. Agriculture et alimentation

L'agriculture bas-normande offre des produits de qualité dont certains ont une notoriété internationale. Les produits agricoles et agroalimentaires normands contribuent donc à une alimentation de qualité et diversifiée.

2.5.1. Une alimentation de qualité

L'agriculture bas-normande se caractérise par une production de masse, mais elle répond à des critères de qualité.

Les évolutions législatives et réglementaires sont nombreuses et conséquentes, particulièrement en sécurité sanitaire des aliments (Paquet Hygiène), où la garantie de suivre les normes sanitaires reste un enjeu essentiel pour de nombreuses exploitations et industries agroalimentaires.

La prise en compte de nouvelles préoccupations sociétales traduites par des évolutions réglementaires (développement durable, bien être animal, moratoire des OGM...) conditionne également les flux de productions brutes et les modes de production et de transformation.

Par ailleurs, les circuits de proximité se développent sous diverses formes : vente directe, AMAP, marchés, ventes par Internet, etc. Ils intéressent de plus en plus les territoires, notamment à proximité des villes.

En matière de santé animale, le maintien d'un bon état sanitaire général dans les exploitations est un atout essentiel pour la pérennité économique de l'ensemble de la chaîne alimentaire animale, et facilite les échanges internationaux d'animaux et de leurs produits.

En matière végétale, tout en préservant l'environnement en général et particulièrement la santé des agriculteurs, la sécurité des filières passe par la capacité à lutter contre les maladies et les parasites, et ce dans de multiples domaines (grandes cultures, arboriculture, cultures légumières etc..). Il s'agit de « produire plus et mieux ».

Les organisations professionnelles agricoles ont investi le champ du sanitaire et deux d'entre elles sont reconnues depuis 2014 comme organismes à vocation sanitaire par le ministre en charge de l'agriculture : la FREDON dans le domaine végétal et la FRGDS dans le domaine animal. Ces organismes mènent des actions volontaires avec les agriculteurs et effectuent des missions régaliennes par délégation pour le compte de l'Etat. Elles doivent animer et tracer la politique sanitaire régionale avec tous les acteurs de filières.

La Basse-Normandie s'implique dans le Programme National pour l'Alimentation dont l'objectif est de garantir à tous une alimentation de qualité.

Les cibles prioritaires sont les jeunes, les démunis, les populations âgées, les personnes incarcérées. Depuis 2009 les actions conduites ont porté :

- sur l'éducation alimentaire des enfants, en instruisant aussi les parents (Opération « un fruit pour la récré » : près de 20 000 enfants inscrits à ce jour) ;
- le rapprochement du consommateur et du producteur ;
- le développement des productions agricoles en circuits courts ;
- l'incitation des collectivités à choisir les circuits courts (modification du code des marchés publics) pour la restauration collective par l'organisation de rencontres fournisseur et gestionnaire de cuisine ;
- l'aide aux plus démunis ;
- la lutte contre le gaspillage alimentaire : la région est particulièrement en pointe sur cette action ;
- la mise en valeur le patrimoine culinaire bas normand (partenariat entre lycées hôteliers et lycées agricoles).

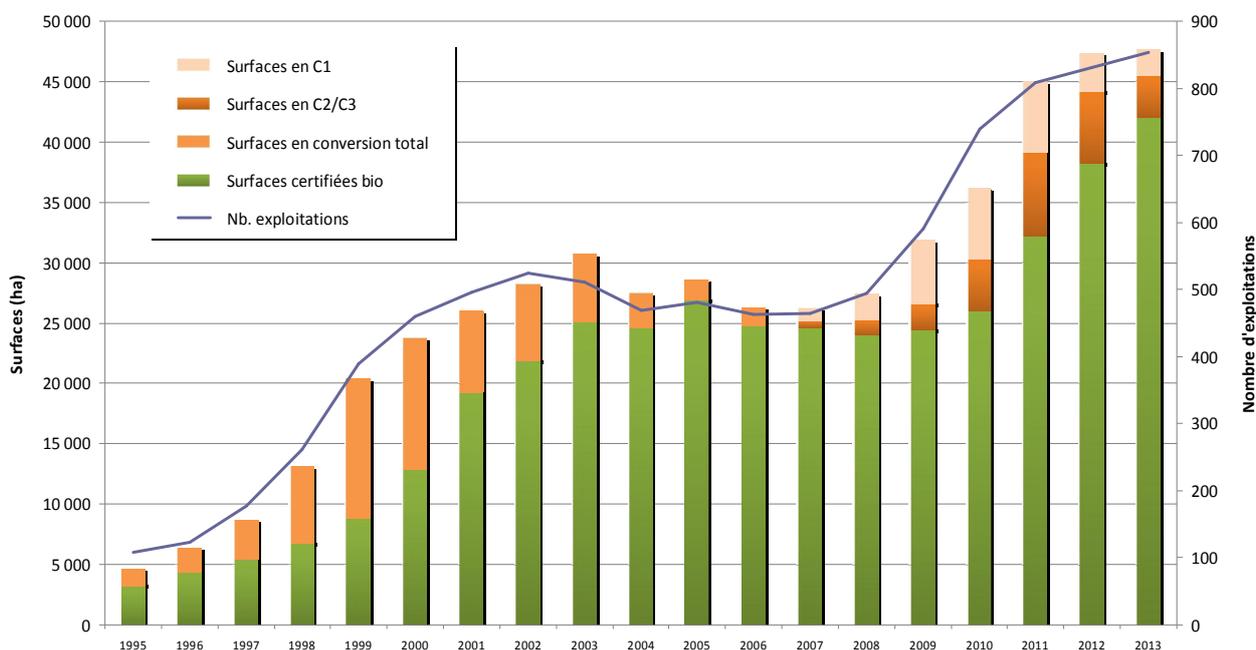
2.5.2. Les signes de qualité

La Basse-Normandie compte plus de 100 produits sous signe d'indication de la qualité ou de l'origine (AOC, AOP, LR, AB, marques collectives, STG, CCP...), produits auxquels il faut ajouter une production fermière directe de près de 300 exploitations agricoles.

Ces productions de qualité (5,5 % de la production régionale hors vente directe (estimation Chambre Régionale d'Agriculture à partir d'une enquête Irqua de 2006), qu'il s'agisse de matières premières ou de produits transformés, existent en parallèle d'une agriculture de matières premières de masse et d'une industrie agroalimentaire de produits standards.

2.6. L'agriculture biologique

L'agriculture biologique se situe à un même niveau moyen que sur l'ensemble du territoire national. Elle connaît une expansion encouragée depuis 1995, néanmoins les surfaces en agriculture biologique ne représentent que 4% de la SAU régionale en 2013, au même niveau que la moyenne française.



Source : Agence BIO / OC

Source : Agence bio - Chiffres clés 2013

En 2013, on comptait :

- 854 exploitations bio: 10^{ème} rang français
- 47 568 ha bio + conversion: 10^{ème} rang français
- 222 transformateurs de produits bio : 14^{ème} rang français
- 71 distributeurs de produits bio : 15^{ème} rang français

La filière bio a devant elle d'importants efforts de structuration à accomplir pour faire face à l'avenir.

2.7. La réduction des produits phytosanitaires et des antibiotiques

La déclinaison normande du plan Ecophyto, qui vise à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires, présente de nombreux points forts.

Quatre peuvent être mis en exergue :

- Le plan Ecophyto a une vocation interrégionale : sa gouvernance couvre toute la Normandie et le réseau d'épidémiologie-surveillance englobe la Bretagne et les Pays de Loire pour l'arboriculture.
- La surveillance biologique du territoire : le réseau normand d'épidémiologie-surveillance s'est organisé rapidement et efficacement. Environ 700 parcelles ont été observées en 2013. La diffusion annuelle d'environ 250 bulletins de santé du végétal permet aux agriculteurs de raisonner la lutte contre les organismes nuisibles aux cultures.

- 11 réseaux de fermes volontaires DEPHY participent en région à l'acquisition de données sur des itinéraires techniques économes en produits phytopharmaceutiques et communiquent leur expérience lors de portes ouvertes sur les exploitations.
- La Normandie s'est fortement impliquée dans la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en zones non agricoles, avec notamment une charte de bonnes pratiques soutenue par les FREDON.

L'importante et constante implication de la Chambre régionale d'agriculture est à souligner tout particulièrement, avec ses trois intervenants de qualité pour l'animation du plan régional Ecophyto.

Les points faibles sont liés à une mobilisation du monde agricole encore trop limitée sur les objectifs du plan et à la difficulté pour définir des indicateurs faciles à mettre en œuvre en région. L'avenir du plan en Basse-Normandie dépendra beaucoup de la capacité des réseaux DEPHY à produire des résultats reproductibles.

Remettre l'agronomie au cœur du dispositif Ecophyto, en lien avec le bulletin de santé du végétal et les réseaux DEPHY, est le fil conducteur de l'action régionale.

Ecoantibio est un plan pluriannuel mis en place par le ministère chargé de l'agriculture. Il prévoit sur la période 2012-2017 un usage prudent et raisonné des antibiotiques se traduisant par des objectifs qualitatifs et quantitatifs : réduire de 25% en 5 ans l'usage des antibiotiques en médecine vétérinaire, avec un effort particulier de réduction des antibiotiques d'importance critique.

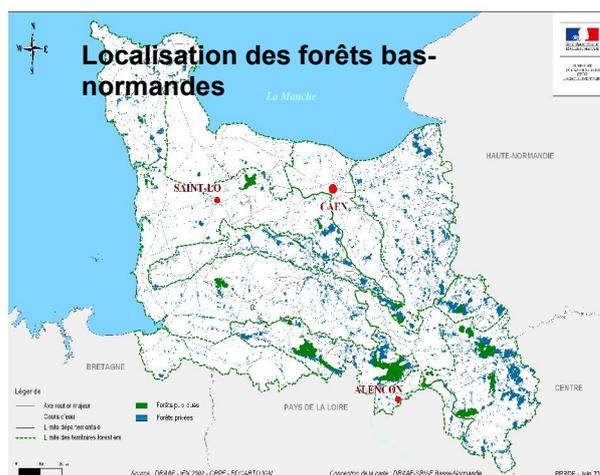
3. LA FORET ET LA FILIERE BOIS

3.1. La forêt

La moitié du bois se situe dans les haies (bocage) et représente un tiers de la ressource mobilisable.

La forêt couvre 181 000 ha. La Basse-Normandie est une petite région forestière avec un taux de boisement de 10 % (30 % au niveau national). Elle est essentiellement composée de feuillus (79 % de la surface) avec des chênaies de grande renommée pour la qualité du bois (chênaies du Perche).

La forêt est majoritairement privée (82 %) avec une propriété moyenne de 1 600 ha pour les forêts domaniales, 110 ha pour les autres forêts publiques et 10 ha pour les forêts privées supérieures à 1 ha. Le morcellement de la forêt privée est un frein à la gestion et à l'accès à la ressource mais apporte une diversité de gestion favorisant la biodiversité.



Le traitement en futaie représente 46 % de la surface, les mélanges futaie/taillis 38% et les taillis 6%. 43% des peuplements en forêt privée peuvent être considérés comme à faible valeur économique.

Le volume sur pied (tige + branches) est évalué à 46,1 millions de m³ composé à 37 % de bois d'œuvre, 34 % de bois d'industrie/bois énergie à la découpe fin bout 7 cm, 29 % de menus-bois ou rémanents (bois inférieur à 7 cm).

Le Chêne est l'essence dominante avec 43 % du volume. Le Hêtre représente 10 % et le Douglas 12%. L'accroissement biologique annuel est évalué à 1,8 million de m³.

La récolte annuelle est estimée actuellement entre 700 et 800 000 m³/an dont 530 000 m³ déclarés par les entreprises à l'enquête annuelle de branche (60 % de feuillus et 40 % de résineux). Le niveau de récolte se maintient grâce au bois énergie alors qu'en 10 ans, la récolte des grumes a reculé de 15%. Ce niveau de récolte correspond à 45% de l'accroissement biologique.

A noter que le volume des forêts a progressé de 2% par an depuis 30 ans La mobilisation du bois peut donc augmenter significativement sans entamer les potentiels de production et de régénération des forêts.

3.2. La filière bois

La filière bois est bien développée au regard de l'importance de la forêt. Trop discrète, elle est diversifiée et forte d'un savoir-faire. Elle est constituée d'un grand nombre d'entreprises individuelles et petites, 3 200 établissements recensés. Son rôle dans l'aménagement et le développement du milieu rural est notoire.

La filière bois représente 14 500 emplois dont 6 300 emplois directs (sylviculture, exploitation, scierie, 2ème transformation) et 8 200 emplois dans le secteur de la construction bois, l'énergie et le commerce. Elle représente 2,8% de l'emploi total régional.

Cette filière aurait perdu 2 000 emplois en 10 ans. Cette évolution traduit une filière en mutation. Si la 2ème transformation (fabrication de panneaux et ameublement) a perdu des emplois, les secteurs de la charpente, de la construction bois et de l'énergie sont en pleine expansion.

La Basse-Normandie a encore un réseau dense de scieries au regard des régions voisines. Il est produit annuellement 170 000 m3 de sciage (30% de feuillus, 70% de résineux). Le chêne représente 90% de la production des sciages feuillus. Les scieries de résineux sont associées à des ateliers de fabrication de palettes. Sur les 10 dernières années, on assiste à un recul de 30% de cette production.

Le chiffre d'affaires de la filière est de 2,1 milliards d'€ pour une valeur ajoutée de 630 millions d'€. Son poids économique la situe entre l'électronucléaire et la métallurgie.

3.3. Le plan pluriannuel régional de développement forestier (PPRDF)

Le PPRDF est un document territorial prospectif relatif à la ressource forestière et bocagère et son exploitation, et à la filière bois et ses besoins. Il est établi dans chaque région.

Afin de faire face à une offre potentielle importante, ce plan identifie les massifs forestiers insuffisamment exploités pouvant contribuer à une mobilisation de volumes supplémentaires de bois. Il analyse par massif les freins à l'exploitation. Il définit un programme d'actions en animation et en investissement permettant, dans les massifs identifiés, une mobilisation supplémentaire de bois.

Le besoin supplémentaire en bois a été estimé à 390 000 m3/an à l'horizon 2017 dont 80% en bois pour l'énergie, notamment pour l'alimentation des chaudières collectives et industrielles. Ce bois pourrait provenir pour 315 000 m3 des forêts (augmentation de 50% de la récolte actuelle) et 75 000 m3 du bocage. Ce volume supplémentaire a été réparti sur 21 massifs forestiers et 3 zones bocagères.

Pour atteindre cet objectif, des plans d'action doivent être mis en œuvre dans chaque massif forestier et chaque zone bocagère au cours de la durée du plan (2013-2017).

4. L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE

Les enjeux des industries agroalimentaires bas-normandes sont de développer l'attractivité des métiers et les formations, soutenir l'émergence de stratégies collectives et de projets collaboratifs, stimuler les stratégies d'exportation avec notamment une meilleure lisibilité des dispositifs d'appui. La part exportée de la production régionale est en effet assez faible (le taux d'exportation des entreprises majoritairement bas-normandes du secteur s'élève à 18 %).

Un positionnement géographique intéressant pour l'agriculture

De par sa situation géographique, l'agriculture est bien positionnée sur certains marchés et bassins de consommation : proximité des ports de Caen et de Rouen pour les exportations, notamment de céréales, des régions à fort potentiel en élevage de porcs et de volailles (Bretagne, Pays de Loire) pour valoriser les céréales en alimentation animale et de la région parisienne qui est un bassin de consommation important sans oublier la proximité du bassin londonien.

Le projet du Grand Paris par l'aménagement de l'Axe Seine devrait favoriser le développement d'agro-industries, la fluidité des transports (création de la LNPN- Ligne Nouvelle Paris Normandie) mais aussi en termes de filières locales, tourisme vert, qualité des paysages... .

4.1. Les industries alimentaires : 1^{er} secteur industriel bas-normand

En Basse-Normandie, l'industrie agroalimentaire est le premier secteur industriel : elle emploie plus de 16 000 salariés dans 500 établissements, et représente un emploi industriel sur cinq. Par cet effectif au 31/12/2012, la région se positionne au 8ème rang au plan national, et même au 4ème selon la part des IAA dans l'emploi industriel régional.

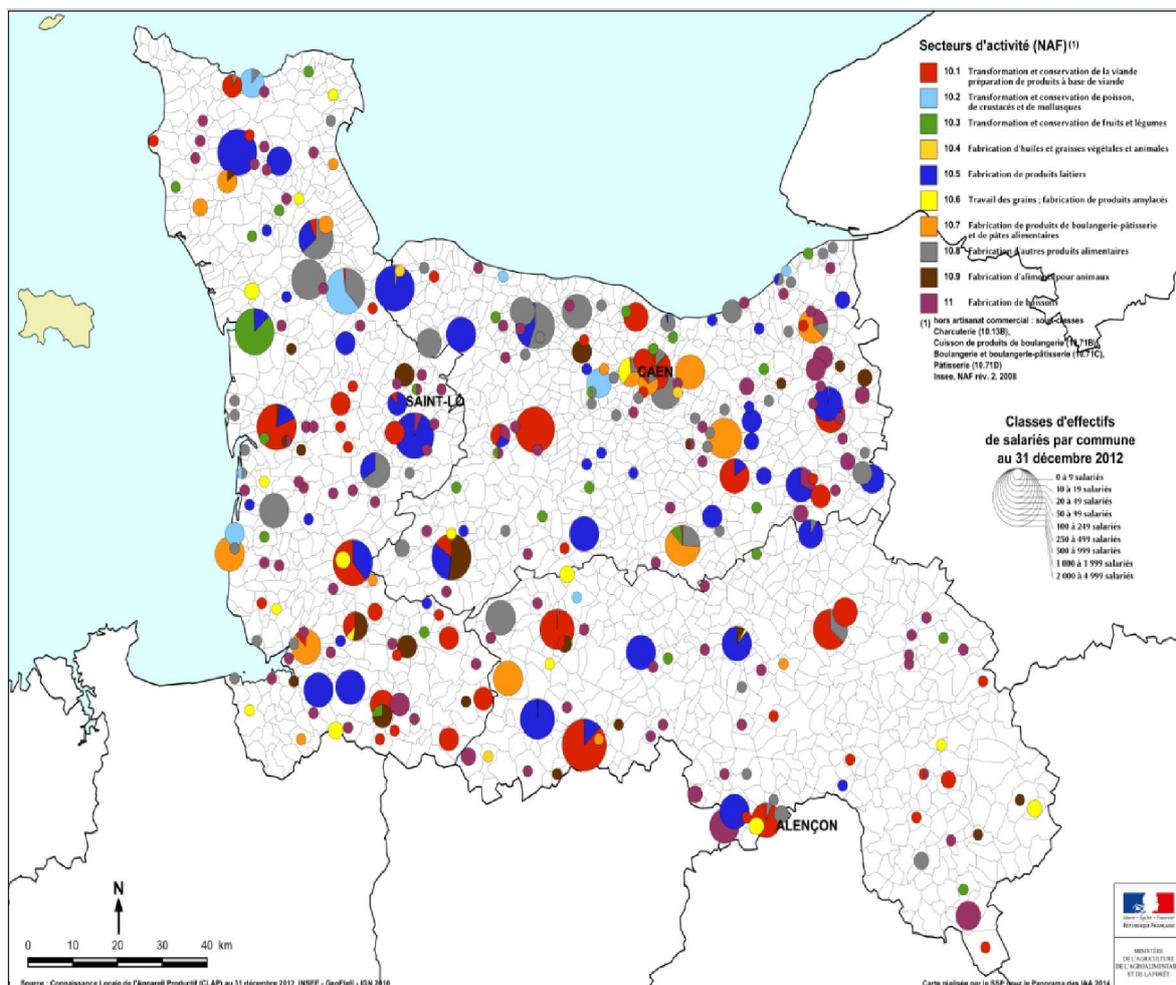
Si l'on y ajoute les activités de commerce de gros de produits alimentaires, ce sont plus de 20 000 salariés qui œuvrent dans la filière agroalimentaire, au sein de 1 500 établissements.

La région constitue une terre d'accueil exceptionnelle pour ces entreprises, en ressources agricoles, infrastructures logistiques, main d'œuvre, centres techniques et de recherches... Signe de l'importance du secteur, l'agroalimentaire contribue à 4,6 % de la valeur ajoutée bas-normande (3 % en moyenne dans les régions de province).

La filière agroalimentaire bas-normande est principalement orientée vers la transformation de matières premières produites localement, notamment le lait et la viande : ces secteurs représentent six emplois des IAA sur dix, et 70 % du chiffre d'affaires des entreprises de 20 salariés et plus.

Tous secteurs confondus, l'agroalimentaire bas-normand connaît une légère baisse de l'emploi (de 1,8 % entre 2008 et 2012), mais fait partie des secteurs qui résistent le mieux à la crise (le lien avec la production est un élément fort de localisation). Ainsi, le secteur a mieux résisté qu'au niveau national (- 2,7 % de l'effectif salarié agroalimentaire sur la période), et mieux que le reste de l'industrie bas-normande (- 3,6 %).

Cartographie des secteurs d'activité agroalimentaire par commune en 2012 en Basse-Normandie :



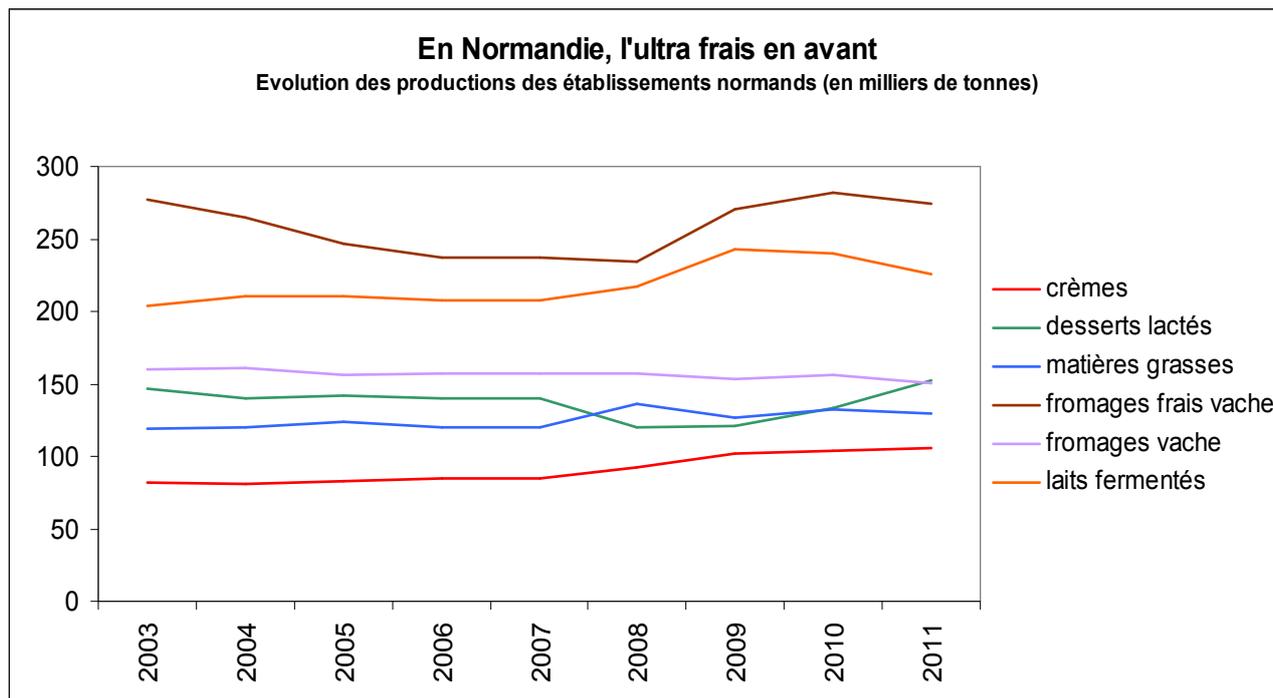
4.2. Industries du lait : production phare de l'agroalimentaire bas-normand

La transformation laitière en est le premier pilier. Ces dernières années, les effectifs salariés dans les établissements de la région ont progressé (+ 4,5 % entre 2009 et 2012). Le bassin laitier normand, qui regroupe la Basse-Normandie et la Haute-Normandie, dispose sur son territoire de 71 établissements laitiers en 2013 qui emploient 6 700 personnes. Ils se situent préférentiellement dans les zones de forte production laitière actuelle ou historique.

L'outil industriel laitier normand, se restructure plus fortement qu'en France, entre 2003 et 2010. Le nombre d'établissements a diminué de 24% et la taille des unités de production ou de collecte a augmenté. Les entreprises allient de plus en plus collecte et transformation. Particularité normande, la place des établissements privés est plus importante qu'en moyenne en France avec notamment la présence de grands groupes (Lactalis, CLEPS/Bongrain, Danone etc.).

Dans la fabrication des produits finis en Normandie, la place des produits ultra-frais et des produits à forte valeur ajoutée est importante. Les poudres et beurres industriels sont également significatifs. En revanche, la Basse-Normandie produit peu de produits industriels en vrac.

La conquête de nouveaux marchés est visible. La production de concentrés de protéines est apparue et le bassin est passé du 4^{ème} rang au 2nd rang pour la production de poudres infantiles entre 2003 et 2010 grâce au marché asiatique. Cependant, actuellement, le marché des produits laitiers normands est principalement européen, voire même français.



Source : Agreste-SSP-enquête annuelle laitière

4.3. L'industrie de la viande : 2^e secteur agroalimentaire.

Concernant la transformation de la viande, le tissu productif est diversifié : de grands groupes agroalimentaires (SOCOPA et ELIVIA notamment) sont présents, dont les centres de décisions extérieurs à la région, mais aussi de petites structures.

La Basse-Normandie, quatrième région française pour l'abattage des bovins (339 000 têtes en 2013), compte dix abattoirs, spécialisés pour la plupart, bien répartis sur le territoire ; huit abattoirs sont spécialisés dans les bovins. L'abattage des bovins est orienté à la baisse, comme au niveau national. Les flux de bovins pour l'abattage sont défavorables à la région : les bovins élevés dans la région et abattus en dehors sont plus nombreux que ceux élevés au-delà des frontières régionales et abattus en Basse-Normandie. En 2013, ce déficit s'élève à 86 000 têtes.

La filière porcine présente notamment avec un seul abattoir spécialisé (AIM (Abattoirs Industriels de la Manche)) est fragilisée par les difficultés rencontrées.

La volaille est également représentée, entre autre par le plus important établissement agroalimentaire bas-normand : la Société Normande de Volaille (groupe LDC), dans l'Orne.

Toutes filières confondues, les effectifs salariés dans la transformation de la viande diminuent dans la région ces dernières années (- 2,9 % entre 2009 et 2012). Du fait de la baisse de l'abattage, certains établissements sont fragilisés.

5. L'ENVIRONNEMENT ET L'AGRICULTURE

Comme d'autres activités humaines (industries, transports, rejets des ménages, etc. ...) l'agriculture produit différents effets sur l'environnement, positifs mais aussi négatifs.

En Basse-Normandie où elle occupe une part très importante du territoire, l'agriculture produit des effets :

- désirables, grâce aux différentes actions entreprises par les agriculteurs bas-normands en matière environnementale (bio et autres signes officiels, mesures agro-environnementales, Ecophyto...), parfois difficiles à quantifier
- mais également indésirables sur les différents composants de l'environnement que sont le climat, l'air, l'eau, les sols, la biodiversité et les paysages.

5.1. L'eau

La Basse-Normandie est une des régions de France où la part des surfaces irrigables dans la surface agricole utile régionale est la plus faible (moins de 1%). En zone littorale, les prélèvements effectués dans les nappes d'eau souterraines pour l'irrigation peuvent faciliter la pénétration du biseau salé (côte ouest de la Manche).

La Basse-Normandie jouit d'un climat océanique tempéré et bien arrosé toute l'année.

Sur le plan qualitatif, la dégradation de la qualité de l'eau en Basse-Normandie provient de différentes sources :

- non agricoles : la dégradation de l'état chimique des masses d'eaux superficielles est principalement causée par les HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) ...
- agricoles : par l'utilisation de certaines des substances contenues dans les intrants qu'elle répand dans le sol et sur les plantes, l'agriculture produit des effets indésirables sur les masses d'eaux superficielles et souterraines essentiellement liés à la présence de nitrates et de pesticides. Même si de notables progrès ont été constatés dans la région ces dernières années grâce aux efforts réalisés par les agriculteurs pour modifier leurs pratiques, il subsiste encore des zones où la qualité des masses d'eau est dégradée par la présence excessive de ces substances chimiques d'origine agricole. Les eaux de surface de certains bassins versants – Couesnon, Sélune, Dives et Orne aval – restent encore atteintes par la présence d'herbicides et de nitrates. Les eaux souterraines se renouvellent beaucoup plus lentement que celles de surfaces, aussi, l'amélioration de leur qualité ne s'observe pas au même rythme. En Basse-Normandie, la plupart des masses d'eau souterraines sont en mauvais état chimique principalement à cause de la présence des nitrates et des pesticides d'origine agricole. Cependant, à l'échelle du bassin versant de la Seine, les nappes du territoire bas-normand sont moins dégradées du fait en particulier d'une agriculture moins intensive que sur le reste du bassin versant.

La protection des captages d'eau

La dynamique de protection des captages prioritaires (captages Grenelle et captages prioritaires de l'Agence de l'Eau) mise en œuvre mobilise l'ensemble du monde agricole et ses partenaires. On compte en Basse-Normandie 31 captages « Grenelle ». L'Agence Régionale de Santé (ARS) et les Agences de l'Eau (Seine-Normandie et Loire-Bretagne) sont très attentives à la qualité de l'eau et aux impacts sur la santé publique et l'environnement.

La dernière campagne de mesures (2010/2011) pour la protection des eaux contre la pollution par les nitrates a confirmé qu'après les fortes augmentations de concentrations des eaux en nitrates pendant la période 1992 à 1997, la relative stabilisation observée depuis 2 000 se poursuit. Cependant des secteurs continuent à voir croître les concentrations, y compris certains points déjà très contaminés. Une 6^{ème} campagne est actuellement en cours (1^{er} octobre 2014/ septembre 2015). Un nouveau critère mesuré dans les eaux superficielles déclenche le classement en zone vulnérable pour lutter contre l'eutrophisation

L'application de la directive nitrates

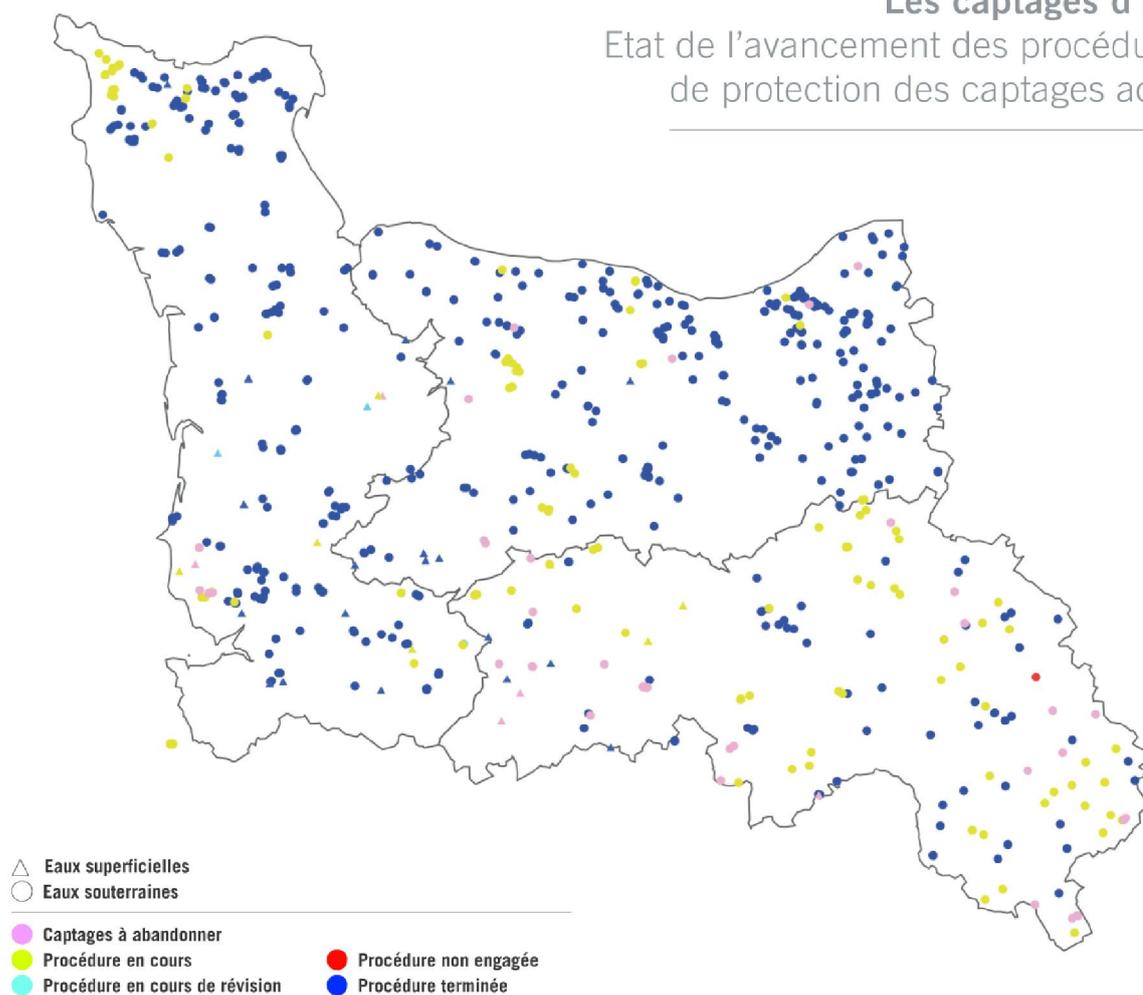
Le contentieux de la France devant la cour européenne de justice pour une application insuffisante de la directive nitrates a porté sur 2 aspects : insuffisance de désignation de zones vulnérables et insuffisance des programmes d'actions mis en œuvre pour lutter contre les pollutions diffuses de nitrates d'origine agricole. Les nouvelles zones ont été désignées début 2015 et concernent 287 communes de plus en Basse-Normandie.

Les exploitants de ces communes nouvellement classées vont devoir respecter le 5^{ème} programme d'actions (en vigueur depuis septembre 2014) et en particulier se doter des capacités de stockage des effluents d'élevage nécessaires pour respecter les calendriers d'épandage. Un effort particulier va être fait pour aider financièrement les investissements nécessaires à travers les aides aux investissements du programme de développement rural régional.

Le 5^{ème} programme d'actions régional renforce certaines normes et les calendriers d'épandage. Les exploitants des zones vulnérables « historiques » devront vérifier s'ils respectent toujours les capacités de stockage. Une aide de minimis spécifique sera mise en place pour aider les plus endettés à réaliser les investissements.

Les captages d'eau

Etat de l'avancement des procédures de protection des captages actifs



Source ARS 2014

5.2. Les sols

Les sols sont une ressource non renouvelable à l'échelle humaine or ils peuvent être soumis à des pressions qui posent la question de leur devenir. En Basse-Normandie, la formation des sols a débuté il y a près de 10.000 ans, après la dernière glaciation. **Depuis quelques décennies, ils subissent d'importantes pressions.**

L'agriculture met en valeur 70% des sols de la région, elle est donc très dépendante de leur évolution. Dans la région, la principale forme de dégradation des sols est **l'urbanisation**. 50% des surfaces urbanisées vont à la construction de logements, 30% aux bâtiments commerciaux et industriels ainsi qu'aux infrastructures et 20% aux bâtiments et installations agricoles. Les terres de bonne et très bonne qualité agronomique ont été plus consommées par l'urbanisation récente que les terres de moindre qualité.

Même si le phénomène est plutôt moins répandu en Basse-Normandie que dans certaines autres régions françaises, **l'érosion** en particulier hydrique constitue cependant une menace sérieuse pour les sols en grande partie limoneux. En particulier, sur les sols riches en limon et insuffisamment protégés par un couvert végétal, le risque d'érosion par ruissellement est très accru. Les haies (maillage bocager) jouent un rôle important pour stopper l'érosion des sols au niveau régional.

Les sols sont soumis également à des altérations d'origine chimique en particulier la présence de pesticides ainsi que celle de l'azote ou du phosphore en excès dont l'origine est essentiellement agricole. L'excédent en azote se résorbe peu à peu en Basse-Normandie (source Agreste) mais de manière insuffisante pour rendre déficitaire le bilan global. La migration du phosphore, quant à elle, est limitée par les haies très présentes dans le maillage bocager régional.

En Basse-Normandie, le niveau du stock de matière organique dans les sols est plutôt plus élevé que dans d'autres régions françaises, du fait de la présence des prairies pendant une longue période.

5.3. L'air

L'agriculture émet dans l'atmosphère des particules issues en particulier de l'épandage des engrais et des pesticides. Les taux observés dans l'air varient selon divers paramètres et en particulier augmentent lors des périodes au cours desquelles s'effectuent les travaux agricoles de saison.

L'étalement des périodes d'épandage (parfois en contradiction avec d'autres réglementations par exemple directives nitrates) permet de limiter les pics d'émissions de particules d'origine agricole.

Les différentes pratiques agricoles ont des effets variables sur les émissions de particules liées à des types de polluants différents, qu'il conviendrait de mieux appréhender dans une approche globale à l'échelle de l'exploitation.

5.4. Le climat

Les gaz à effet de serre (GES) émis par les activités humaines concourent au réchauffement global de la planète et à la modification de son climat.

L'agriculture régionale est dominée par l'élevage des ruminants, émetteur de méthane, un gaz fortement contributeur d'effet de serre et par la culture de plantes annuelles utilisant des engrais de synthèse, sources de GES également.

En 2009, l'agriculture bas-normande a émis 7,6 millions de tonnes d'équivalent gaz carbonique (CO₂), le principal GES utilisé comme étalon de mesure, soit 47% du total des émissions régionales toutes sources confondues, cette part est de 22% au niveau national. Cependant, ces émissions sont en partie compensées par la séquestration du carbone dans la végétation liée au processus naturel de la photosynthèse et à son stockage dans les sols sous forme d'humus : en Basse-Normandie, cette séquestration de carbone par les sols, les haies et les forêts est estimée entre 1 et 4 millions de tonnes d'équivalent gaz carbonique, réduisant ainsi l'impact de l'agriculture sur les GES.

Par ailleurs, grâce à l'emploi de techniques et de systèmes culturaux et agricoles favorisant le captage du carbone dans le sol ou son maintien, **l'agriculture durable atténue le bilan négatif des activités agricoles en termes d'émission de GES.**

L'application de la directive NEC (National Emission Ceilings) vise à améliorer la qualité de l'air et à lutter contre le changement climatique. Elle concerne la réduction des émissions des composés suivants : SO₂, NO_x, NH₃ et COV (composés organiques volatiles).

L'agriculture aura dans ce cadre à adapter des techniques pour limiter la production de ces composés. Divers pistes sont évoquées en intégrant la dimension économique : l'éco conduite des tracteurs, l'épandage des effluents en incorporant au sol, l'adaptation des doses d'engrais, l'évolution des bâtiments d'élevage (stockage des effluents...), la modification de l'alimentation animale, la limitation du brûlage des résidus de cultures (avec la liaison avec la conditionnalité).

5.5. La biodiversité

La Basse-Normandie offre une grande diversité de biotopes révélée par les divers inventaires malgré une superficie réduite.

L'activité agricole a modelé les milieux naturels régionaux, elle est à l'origine de la création des systèmes bocagers lesquels sont propices au développement de la biodiversité. Pour autant, certaines évolutions de pratiques agricoles portent atteinte à cette dernière.

Bien que le bocage mis en place et entretenu par l'agriculture reste important dans la région, l'extension urbaine et l'évolution des pratiques et des structures agricoles (remembrements,...) ont entraîné une diminution de 40% du linéaire régional de haies bocagères entre 1972 et 2006 soit 2700 kilomètres par an. Depuis, le rythme a baissé, il est actuellement de 1000 kilomètres environ.

Au-delà de la baisse du linéaire de haies, c'est aussi les ruptures dans la continuité de celles-ci et les atteintes à leur intégration dans le milieu environnant qui nuit à la biodiversité.

Le développement de la filière bois-énergie en Basse-Normandie peut générer d'importants effets sur le réseau bocager: positif grâce à la valorisation économique du bois de haie mais également potentiellement négatif avec un risque d'appauvrissement des espèces voire de disparition d'un patrimoine.

La plaine bas-normande couvre 15% du territoire régional. Les années 60 ont eu un impact important sur la baisse de la biodiversité avec un mouvement tendant à une simplification de la structure parcellaire, des rotations de cultures plus faiblement diversifiées, l'utilisation accrue des engrais et des produits phytosanitaires. L'enjeu aujourd'hui est de promouvoir des techniques culturales plus respectueuses de la biologie des sols et de la biodiversité.

5.6. Les paysages

Les paysages concourent à l'attrait d'un territoire et à la qualité de vie de ses habitants. La Basse-Normandie, dont la vocation est majoritairement rurale, offre une grande variété de paysages.

Outre quelques sites remarquables et des paysages littoraux, elle évoque des espaces bocagers verdoyants et des bovins paissant sous les pommiers.

L'extension du bocage et des surfaces en herbe est maximale au milieu du XXème siècle. Depuis les années 70, la modernisation de l'agriculture réintroduit le labour et tend à diminuer le bocage dont les mailles s'élargissent.

Les paysages de vergers de haute-tige se réduisent ou disparaissent au rythme du déclin de l'activité qui les a façonnés comme par exemple la poiraaie de la région de Domfront.

L'agriculture régionale façonne aussi des paysages de campagne découverte dans les grandes plaines vouées aux cultures annuelles du Bessin à Alençon ainsi que dans une partie du Val de Saire et au sud de Ducey où les bocages ont fortement régressé.

5.7. L'énergie

Une partie du bois de chauffage provient de la haie et une meilleure valorisation est recherchée.

Parallèlement la production énergétique est recherchée en utilisant des effluents agricoles par le biais de la méthanisation. Peu de surfaces ont été consacrées à des cultures énergétiques en Basse-Normandie.

La dépendance énergétique et les enjeux climatiques :

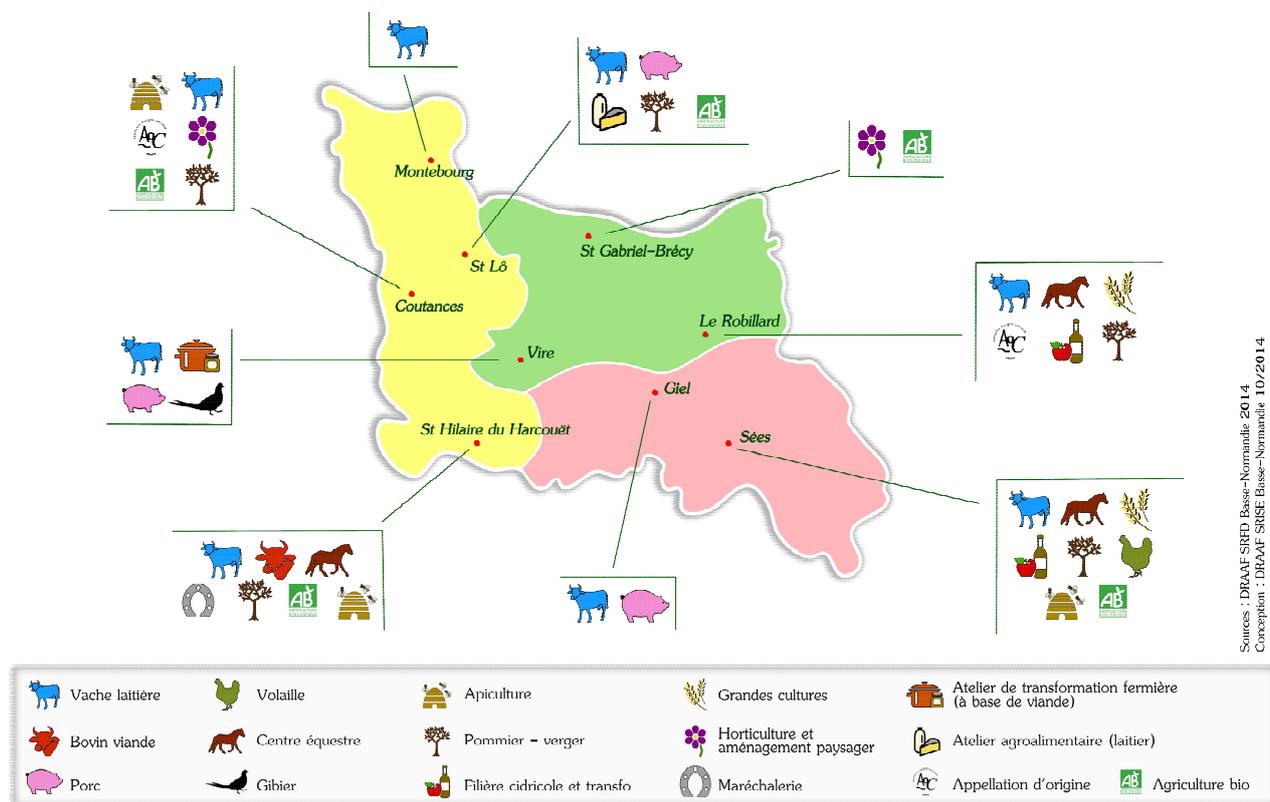
Des sujets commencent à émerger, liés notamment à la raréfaction et le renchérissement des ressources fossiles et par conséquent des énergies et produits qui en sont issus (fuel, intrants). Les enjeux climatiques conduisent l'agriculture à intégrer dans l'évolution des systèmes agricoles les stratégies de réduction de sa dépendance à l'énergie, la maîtrise des Gaz à Effet de Serre (GES) tout en valorisant les systèmes herbagers et la production d'énergie renouvelable

Le Grenelle de l'environnement accompagne ce mouvement et fixe l'objectif de 30% d'exploitations agricoles à faible dépendance énergétique en 2013. En Basse-Normandie, depuis le lancement du plan de performance énergétique (PPE) en 2009, 346 exploitations ont bénéficié d'une aide au diagnostic énergétique ou à la réalisation d'investissements pour un montant de près de 6 M € dont 2.5 M € de subventions. S'ajoutent 14 projets de méthanisation à la ferme qui sont en voie de réalisation.

En matière d'énergie renouvelable, il convient de citer la densité des haies de Basse-Normandie : 69 ml/ha (source : Etude Haie Biomasse Basse-Normandie - IFN - DRAAF – 2010-, réalisée dans le cadre du Défi'NeRgie de Basse-Normandie).

6. L'ENSEIGNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

LES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET ATELIERS TECHNOLOGIQUES EN BASSE-NORMANDIE



L'enseignement agricole Bas-normand accueille, à la rentrée 2014 dans ses 41 établissements, 7000 jeunes en formation initiale de la 4^{ème} au BTS, 1300 en apprentissage, et réalise près de 300 000 heures de formation continue pour les adultes.

L'autorité pédagogique est exercée auprès de 6 établissements publics dont celui de l'Orne composé de 2 sites (Sées et Alençon), 6 établissements privés membres de l'organisme national de l'enseignement catholique, le CNEAP (Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé), 2 établissements privés de l'UNREP (Union Nationale Rurale d'Education et de Promotion) dont l'un assure la formation par alternance et auprès des 26 Maisons Familiales et Rurales dont la pédagogie est centrée exclusivement sur l'alternance, quelque soit le niveau de l'élève ou de l'étudiant.

Ces différents établissements occupent l'ensemble du territoire, avec une concentration plus marquée des MFR en Manche et Orne. Toutefois, la répartition régionale des élèves entre les familles affiche toujours la même constance : prédominance des MFR (56 % des élèves), et stabilité des établissements publics (30 %).

Le projet « **enseigner à produire autrement** » du plan agro-écologique, lancé par le ministre de l'Agriculture, Stéphane LE FOLL, **est inscrit dans la loi d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt, promulguée en septembre 2014**. Ce projet implique fortement les établissements dans la réflexion sur l'évolution des systèmes agricoles afin d'atteindre la performance économique, environnementale et sociétale, avec une forte relation au territoire et au monde professionnel.

Ce projet met en exergue les rôles pédagogique et expérimental des exploitations agricoles et ateliers technologiques des établissements d'enseignement. En basse Normandie, 13 structures sont concernées (carte ci-jointe) en servant de supports prioritaires pour l'innovation technique et éducative. Les éléments et résultats issus de ce projet mené en concertation étroite avec l'ensemble des branches professionnelles agricoles seront à l'origine de modifications des contenus et des parcours de formation à l'échelle régionale voire nationale.

Les formateurs de l'enseignement agricole seront également sensibilisés à cette nouvelle démarche agro-écologique incluant la triple performance. Dans les 3 ans qui viennent, la formation des formateurs sera une priorité régionale du plan de formation, géré en DRAAF.

Depuis 2009, l'enseignement agricole a connu un profond changement avec la rénovation complète de son offre de formation professionnelle et technologique.

Tous les référentiels du CAP au BTS, en passant par le bac pro, ont été réécrits afin de répondre aux nouvelles exigences en matière de formations professionnelles décidées par l'Etat. En 2015, le bac professionnel CGEA - Conduite et Gestion d'une Exploitation Agricole et le BTS Analyse et Stratégie de l'entreprise agricole, de même que certains CAPA sont rénovés pour la rentrée de septembre.

Le projet « enseigner à produire autrement » met en place des partenariats avec l'ensemble de la communauté éducative et les professionnels autour de 4 axes agro-écologiques, ce qui devrait engendrer à moyen terme des innovations pédagogiques. Ces innovations permettront certainement des adaptations des référentiels de diplôme, au plus près des besoins et pour une meilleure insertion de nos jeunes.

En ce qui concerne l'évolution de la carte des formations, une feuille de route concertée entre la DRAAF, le Rectorat, et le Conseil Régional est en application pour 3 ans, et correspond aux axes stratégiques du nouveau PRDF. Les orientations retenues sont de trois ordres, l'élévation des niveaux, la diminution du décrochage scolaire et la diversification des formations de niveau III.

L'insertion des jeunes est une préoccupation constante du Ministère de l'Agriculture: c'est l'une des 4 missions de l'enseignement agricole, inscrite dans le code rural : insertion scolaire mais aussi sociale et professionnelle.

Le taux d'insertion scolaire des élèves de seconde professionnelle est de 96%, seulement 4% abandonnent. Près de 7 élèves sur 10 poursuivent leurs études après l'obtention de leur bac professionnel ou technologique.

Le taux de poursuite d'études des élèves de CAPA, notamment en filière « Services » qui représente dans la région 35% des effectifs, tend à se conforter depuis la réforme du Bac Pro, sans pour autant dépasser les 36%, tandis que 43% des élèves de Bac Pro poursuivent en BTSA. Ceux-ci privilégient, à près de 52 % en continuité d'études, les licences professionnelles pour acquérir un niveau II de formation.

Au niveau de l'insertion professionnelle, la DRAAF est associée avec le Rectorat de CAEN et le Conseil Régional à l'enquête régionale « Insertion Vie Active » sur la situation des sortants 7 mois après l'obtention de leur diplôme. Elle révèle, pour les formations agricoles de Basse-Normandie, un taux global net d'emploi équivalent au taux national, 65% en 2013, en baisse de près de 5 points par rapport à 2012 (69,7%) et variant de 39% pour les CAPA à 66% pour les bacheliers professionnels et à 77% pour les étudiants de BTSA.

Enfin, la formation continue destinée à la promotion sociale ou à la reconversion d'adultes permet une meilleure adéquation entre les besoins en agriculture et l'emploi en région. Elle permet d'acquérir des compétences dans des domaines aussi variés que l'élevage (bovin et équin), l'horticulture, l'environnement et le paysage, le commerce, l'agro-alimentaire ou les services en milieu rural.

7. L'EMPLOI AGRICOLE ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL

7.1. L'emploi salarié

En 2013, le total des actifs agricoles de Basse-Normandie rassemble 29 450 personnes en unité de travail annuel (une UTA correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière).

Main d'œuvre familiale : 22 450 UTA

Actifs agricoles salariés : 7 000 UTA

Dans l'agriculture comme dans les IAA, il y a plus d'offres que de demandes d'emploi mais ce sont des métiers délaissés pour de multiples raisons : pénibilité, emplois saisonniers, temps partiel, faible rémunération.

L'emploi agricole représente 6 599 offres en CDI, CDD, de saisonniers et 5 080 demandeurs d'emplois en 2010. S'il y a plus d'offres que de demandes donc potentiellement des candidats à recruter, on note toutefois que la très grande majorité des offres concernent des contrats à durée déterminée ou d'intérim (89%).

Il n'y a pas d'adéquation entre l'offre et la demande. Les filières à la recherche de candidats sont celles touchées par la saisonnalité de leur production comme les entreprises d'entretien des espaces verts (34% des offres), d'entretien des espaces naturels (15% des offres), d'horticulture et de maraîchage (11% des offres) et d'aquaculture (9% des offres).

Les offres d'emplois relatives à des postes en CDI révèlent une réalité tout autre. Les métiers de l'élevage bovin et équin ou polyculture sont à la recherche de candidats (38% des offres en CDI). Malgré les 820 demandeurs d'emplois répertoriés sur ces codes ROME, la mise en relation ne permet pas toujours de concrétiser par une embauche.

Les métiers de la production agricole n'ont cessé d'évoluer faisant appel à de plus en plus de compétences et de technicité. Une main d'œuvre qualifiée et autonome est nécessaire en appui du chef d'exploitation. C'est principalement le niveau de formation et d'expérience des demandeurs d'emplois qui fait défaut auprès des employeurs de main d'œuvre. 58% des demandeurs d'emplois dans ces codes ROME sont de niveau 5 (titulaire de BEP ou CAP) ou de niveau 6 (fin de premier cycle) ce qui n'est pas suffisant compte tenu des exigences des employeurs de main d'œuvre. Les métiers en tension, ou à risques de tension, concernent surtout des métiers techniques qui pâtissent d'un déficit d'image. La production porcine et la sylviculture sont les premiers concernés.

A l'inverse, les métiers de la jardinerie et de l'entretien des espaces verts sont saturés par les demandes. 42% des demandeurs d'emplois enregistrés sous un code ROME agricole cherche dans ce secteur et là encore le niveau de formation est un frein pour leur insertion professionnelle. Sur ce secteur, 90% des demandeurs d'emplois ont un niveau de formation égal ou inférieur au niveau V.

7.2. Les conditions de travail

Ces dernières décennies, les progrès techniques de mécanisation et d'automatisation ont notablement amélioré les conditions de travail dans l'agriculture. Cependant, l'agrandissement des structures de production qui a accompagné ce mouvement de modernisation est à l'origine de nouveaux risques : stress, surcharge de travail, management d'équipe, nouvelle organisation du travail à trouver liée à la robotisation...

Egalement, de multiples contraintes techniques restent inhérentes à l'activité agricole :

Le temps de travail connaît de fortes variations selon les périodes, et une partie du travail est réalisée le week-end. La contrainte est la plus forte dans les systèmes laitiers qui nécessitent une présence permanente.

Les agriculteurs partent moins en vacances que le reste de la population, du fait de leurs contraintes professionnelles, et quand ils partent, c'est sur une durée moins longue.

Le travail à l'extérieur, les contraintes sonores, la pénibilité des travaux et parfois les nécessaires mobilités, les risques psychosociaux (avec un nombre important de dépressions et suicides dans la profession agricole) sont d'autres contraintes inhérentes aux conditions de travail des agriculteurs et des salariés agricoles, dont le métier souffre d'un manque d'attractivité en termes d'image.

II. EVOLUTION DU CONTEXTE ECONOMIQUE ET REGLEMENTAIRE :

1. L'EVOLUTION DES MARCHES

L'avenir de l'agriculture se joue sur les marchés avec une hausse de la variabilité des prix et des aléas économiques.

L'influence de quelques grands facteurs (météorologie, décisions politiques....) entraîne des fluctuations conséquentes sur les marchés des produits agricoles.

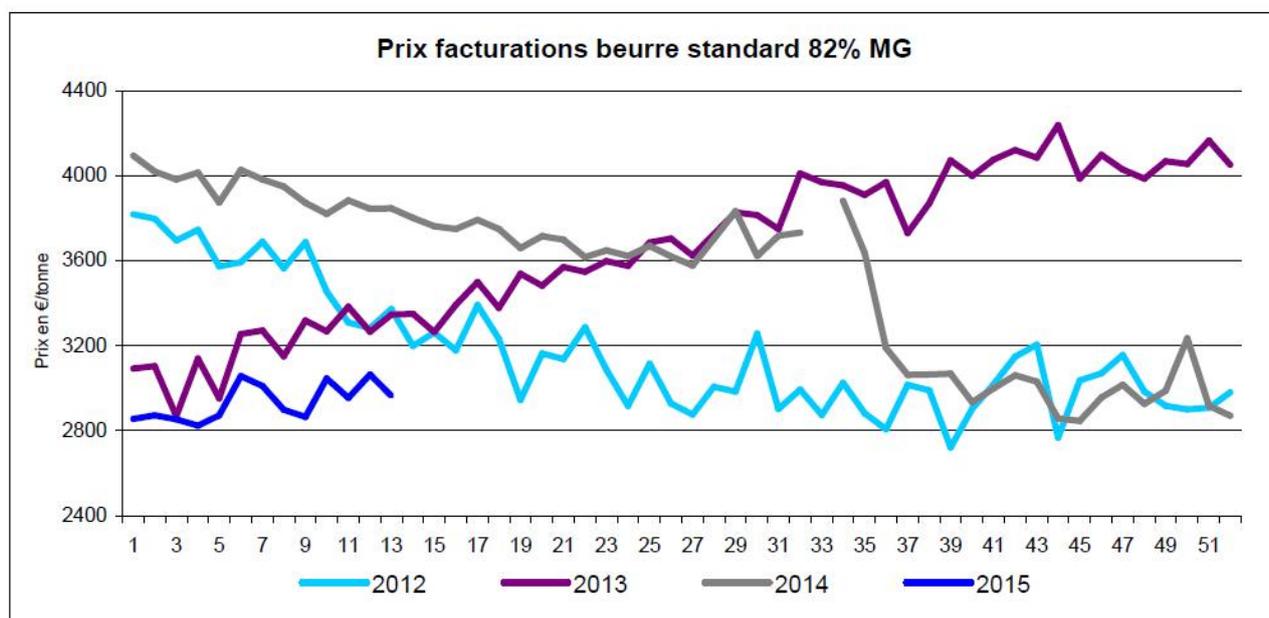
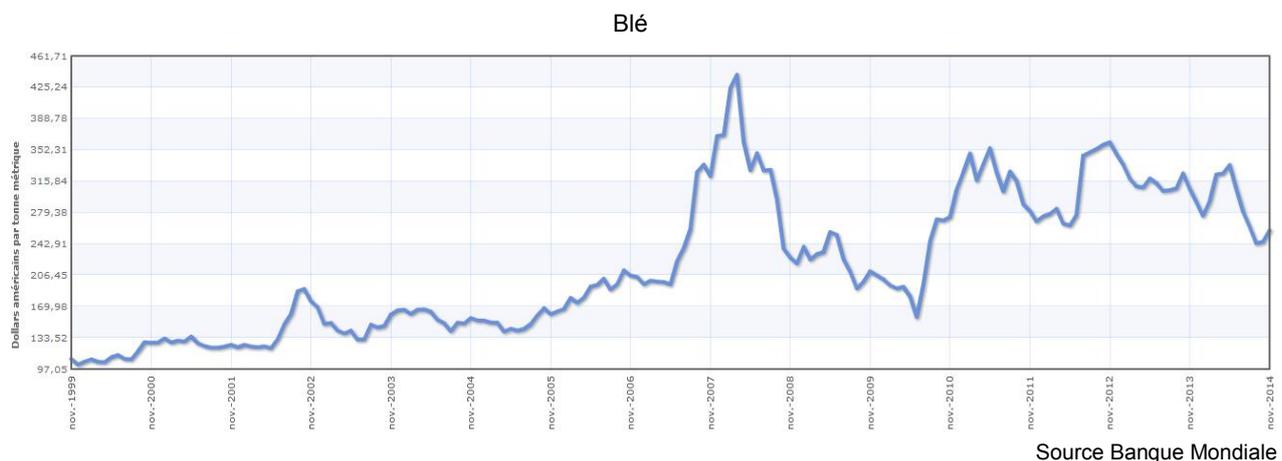
Le nombre de consommateurs s'accroît rapidement à l'échelon planétaire (9 milliards à l'horizon 2050). De même le développement de classes moyennes dans les pays émergents avec des revenus en croissance permet l'apparition d'une demande solvable croissante pour des denrées alimentaires. Il devrait en résulter une tendance positive sur les prix.

Cependant d'autres mécanismes contrarient ou perturbent cette évolution. On peut retenir :

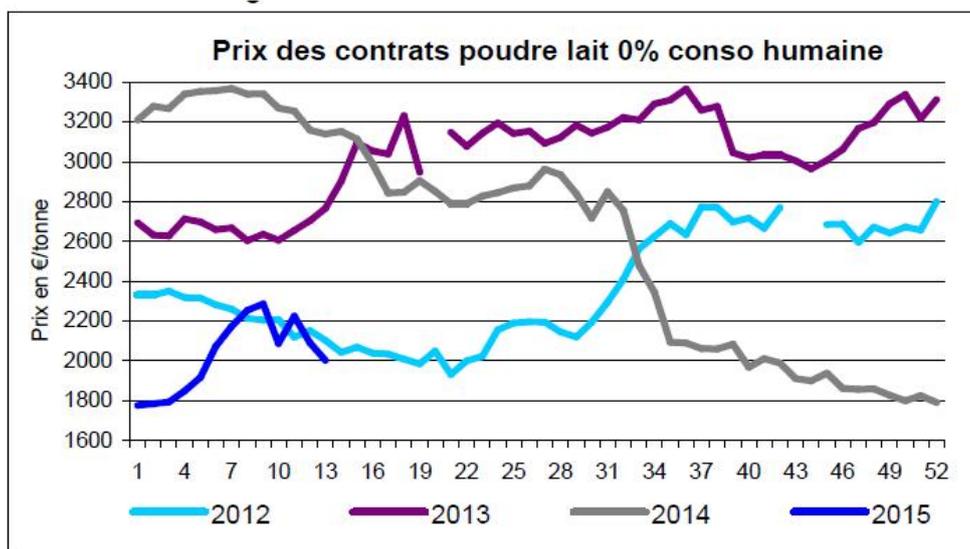
- les effets météorologiques qui jouent à la baisse comme à la hausse au niveau des quantités récoltées. Ces phénomènes engendrent des déséquilibres à l'échelon « local » ou international.
- l'insuffisance du pouvoir d'achat de consommateurs potentiels dans certaines régions du monde (Afrique subsaharienne notamment) ce qui limite la consommation.
- l'utilisation à des fins non alimentaires des produits agricoles (exemple de l'ancien programme de transformation en éthanol du maïs aux USA).
- la recherche de la qualité par une proportion de plus en plus forte de consommateurs disposant d'un pouvoir d'achat suffisant.
- des questions géopolitiques ou sanitaires qui entravent la circulation des marchandises.

- le développement de mécanismes financiers qui permettent la spéculation sur les marchés agricoles, notamment au gré de déclarations géopolitiques déconnectées de la réalité de la disponibilité des denrées alimentaires.
- l'évolution des mécanismes d'intervention dans les pays de l'Union Européenne depuis 1993. La PAC a substitué des mécanismes d'intervention maintenant des prix élevés, par des aides directes découplées de la production. Cette évolution laisse une place plus importante aux fluctuations des marchés. A titre d'exemple le prix du blé a pratiquement été multiplié par 3 entre 2005 et 2007. Dans le même cadre la disparition des quotas laitiers qui jouent un mécanisme de régulation risque de provoquer des fluctuations fortes du prix du lait.

Les prix des denrées agricoles sont donc soumis à des fluctuations de plus en plus fortes et les agriculteurs devront s'adapter à cette nouvelle donne pour maintenir leurs marges. Pour exemple, ci-dessous les courbes de variation de pris pour trois produits phares en Basse-Normandie :



Source :FranceAgriMer



Source : FranceAgriMer

Les nouveaux besoins des consommateurs auront une influence de plus en plus importante sur la production : face à cette dérégulation des marchés, le pilotage des marchés se fera davantage par l'aval.

2. LA REFORME DE LA PAC

Une perspective de baisse des aides et de hausse de la part de revenus liée aux marchés :

La PAC réformée met la production agricole en relation beaucoup plus directe avec les marchés, européens et mondiaux. Applicable sur la période 2014-2020, elle a pour ambition de soutenir les filières et les zones en difficulté en alliant performance économique, environnementale et sociale avec un budget plus serré. L'enveloppe du 1er pilier, qui représente plus de 85% des aides versées aux exploitations agricoles au titre de la politique agricole commune en France en 2013, baisse d'environ 7 % (après transferts au 2nd pilier et hors agriculture biologique en 2013). Cette baisse est due aux mécanismes de convergence des aides qui se rapprochent progressivement d'une moyenne nationale et européenne.

La Basse-Normandie représente 5 % des bénéficiaires d'aides PAC en France et du montant payé au titre du 1er pilier en 2013 et seulement 2 % du montant payé d'aide du 2nd pilier en 2013. Le montant moyen perçu par exploitation y est inférieur à la moyenne française en raison d'une SAU moyenne inférieure, 64 ha contre 74 ha. Aussi, en Basse-Normandie en 2013, le montant moyen perçu par hectare est de 307 € d'aides du 1er pilier contre 283 € en France. La région sera donc contributrice lors de cette réforme. Cependant, il existe des mécanismes qui atténuent les effets de la convergence (prime aux 52 premiers hectares, etc...). Comme la ferme normande est diversifiée, les évolutions individuelles seront très différentes selon l'orientation technico-économique et la taille de l'exploitation, le montant d'aides historiques et le choix structurel des exploitants.

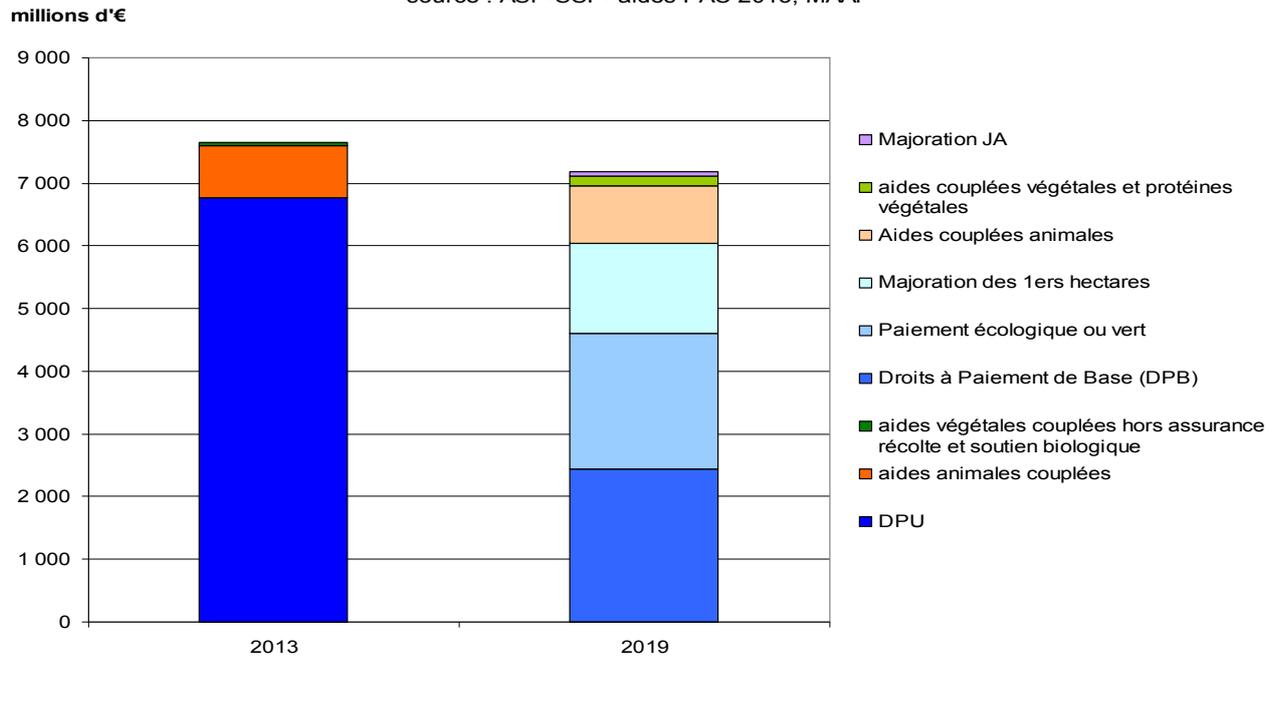
2.1. L'évolution du système des aides PAC

Le premier pilier : découplage, convergence des aides et soutiens spécifiques

A partir de 2015 les aides du 1er pilier seront nouvelles : droit à paiement de base, paiement vert, paiement redistributif et aides couplées en seront les principaux dispositifs. Le rééquilibrage basé sur une convergence des aides découplées devrait induire un transfert des aides des régions du nord-ouest vers les régions du sud-est de la France.

D'après les premières estimations de la profession et du Ministère, la ferme bas-normande perdrait environ 9 % du montant des aides du 1er pilier payé au titre de la campagne 2013. Mais, selon les systèmes les impacts seront très différents. Certaines aides couplées viendront soutenir des filières en difficulté, notamment d'élevage.

Une nouvelle distribution du budget du 1er pilier en France métropolitaine
(montant payé au titre du 1er pilier après transfert au 2nd pilier, 2013 : hors soutiens à l'agriculture biologique et assurance récolte)
source : ASP-SSP- aides PAC 2013, MAAF



Le second pilier : régionalisation des aides

Les aides du second pilier connaîtront également un changement de maquette et de décideur.

Chaque région doit réaliser un Plan de Développement Rural Régional autour d'une enveloppe allouée du FEADER. Ce dernier finance des mesures structurelles pour l'évolution des pratiques agricoles mais aussi pour le développement rural.

Au delà du cadrage national qui définit les orientations et assure la cohésion des programmes régionaux, les régions définissent en concertation la stratégie régionale et choisissent les mesures qui répondent aux objectifs régionaux stratégiques et les moyens qui y seront alloués. Le succès des mesures du 2nd pilier dépendra de l'animation des mesures sur le terrain.

La révision des zones défavorisées en 2018 aura un impact certain dans la région, l'ICHN représentant 12 % de l'enveloppe régionale de FEADER.

L'enveloppe nationale a augmenté pour financer de nouvelles thématiques (ex : risque) ou mesures et l'augmentation des taux de financement. En Basse-Normandie, cette enveloppe augmente plus qu'en moyenne en France. Ainsi 437 millions d'euros financeront des mesures du 2nd pilier pour la période 2014-2020 en Basse-Normandie, soit 14 % de plus que pour la programmation précédente.

Une enveloppe plus importante pour le développement rural :

millions d'€	Basse-Normandie	France
Montant FEADER 2007-2013	131	5 776
Montant FEADER 2014-2020	309 142 (si périmètre constant/2007-2013)	11 385 5 947 (si périmètre constant/2007-2013)
Evolution en % du montant FEADER	+ 117,5 % + 8 % à périmètre constant	+ 67,6 % + 3 % à périmètre constant
Montant co-financeurs 2007-2013	250 420 000	Travaux en cours : somme des programmations régionales
Montant co-financeurs 2014-2020 (hors top up)	128 240 000	
Montant 2nd pilier 2007-2013	381 420 000	
Montant 2nd pilier 2014-2020	436 940 000	
Evolution en % du montant 2nd pilier	+ 14,5 %	

Sources : Conseil Régional de Basse-Normandie, MAAF – suivi financier

2.2. Les impacts sur la ferme bas-normande :

Les systèmes extensifs seraient gagnants :

La nouvelle PAC favorise les exploitations d'élevage plutôt extensives. Ainsi, bien que l'objectif de la PAC soit de soutenir l'élevage, les systèmes plus lait-maïs avec ou sans jeunes bovins majoritaires dans la région sont les plus impactés par la baisse. Les systèmes de cultures et de polyculture-élevage devraient également connaître une baisse des aides directes. Néanmoins comme les systèmes viande, les systèmes laitiers bénéficieront d'une aide couplée spécifique.

Près de 7 exploitations bas-normandes sur 10 ont un montant de DPU à l'hectare supérieur à la moyenne française en 2010 :

2010 : exploitations avec déclaration PAC	montant découplé € / ha	% d'exploitations
Exploitations bovines — lait, élevage et viande combinés	319	8%
Exploitations d'élevage hors sol	311	4%
Exploitations bovines spécialisées — orientation lait	310	33%
Exploitations de polyculture et poly élevage	297	9%
Exploitations spécialisées en grandes cultures	282	15%
Exploitations bovines spécialisées — orientation élevage et viande	213	20%
autres	166	1%
Exploitations avec ovins, caprins et autres herbivores	138	10%

Source : ASP- aides PAC 2010 - Recensement agricole 2010

La nouvelle PAC favorise les exploitations d'élevage plutôt extensives :

Système	Impact sur le montant d'aides 1 ^{er} pilier
Ovins caprins	+29 %
Bovins viandes herbage	+10 %
Bovins lait herbe et mixte	+1 %
Bovins lait maïs	-23 %
Grandes cultures	-19 %
Polyculture élevage	-13 %

Source : Ministère en charge de l'agriculture : impact moyen national

Des impacts différents selon les mesures :

L'aide découplée qui remplacera les Droits à Paiements Uniques sont les Droits à Paiement de Base. Le nombre de DPB couvrira le nombre d'hectares admissibles déclarés lors de la déclaration PAC 2015 et la valeur des DPB des exploitations tiendra compte du ratio entre le montant d'aides de l'exploitation et la moyenne nationale avant réforme. Les hectares non couverts par des DPU, notamment ceux détenus par des exploitants élevant des chevaux en Normandie sont désormais éligibles aux aides du 1er pilier. Les exploitations d'élevage hors sol sans SAU et avec DPU spéciaux seront exclues du régime des DPB et auront une baisse nette de leur montant d'aides. En Basse-Normandie, 50 exploitations sont concernées.

La convergence vise à réduire progressivement les écarts entre exploitations pour tendre vers une valeur moyenne de DPB. Les exploitations de Basse-Normandie bénéficient actuellement de DPU supérieurs à la moyenne nationale, générés par l'historique de leurs systèmes de production. Dans certains systèmes, elles seront donc impactées par une baisse de la valeur du portefeuille de DPB.

Le verdissement traduit l'intensification de la dimension environnementale du 1er pilier de la PAC. Il impose le respect de 3 mesures qui s'appliqueront sur tout le territoire européen dès 2015 : la diversification des cultures, le maintien des pâturages permanents et les Surfaces d'Intérêt Ecologique (SIE). La prise en compte des cultures dérobées et des CIPAN dans les SIE facilitera le respect de cette mesure en zone céréalière. En Basse-Normandie, l'élevage laitier dominant s'intensifie, les surfaces en herbe ont tendance à

baisser et celles en maïs fourrage à augmenter. L'enjeu du maintien des pâturages permanents sera réel, la Basse-Normandie ayant déjà dépassé le seuil d'alerte envisagé.

Le paiement redistributif est le soutien qui valorise la main d'œuvre et les petites structures. Ainsi, les 52 premiers hectares bénéficieront d'un montant d'aide annuel supplémentaire uniforme. Cet instrument sera appliqué avec le principe de transparence pour les GAEC assoupli et consolidé pour la première fois dans le texte européen. Plus qu'en France, les sociétés bas-normandes peuvent évoluer pour s'adapter à cette évolution réglementaire.

Dans la région, environ 60 % de la SAU bénéficiera du paiement redistributif à partir de 2015. C'est un peu plus qu'en France où le taux serait proche de 55 %. De plus, une partie des 1 430 GAEC bas-normands ayant des associés non valorisés en parts PAC pourront augmenter le montant de leur paiement redistributif en augmentant leur nombre de parts PAC. Egalement, une partie des 2 660 EARL pourront augmenter leur montant de paiement redistributif en se transformant en GAEC pour bénéficier de la transparence.

Parmi les aides couplées proposées à partir de 2015, la Basse-Normandie retrouve les soutiens couplés en vigueur avant la réforme : protéagineux, ABA (aide aux bovins allaitants), aides aux ovins, aux caprins, production laitière etc. Les nouvelles modalités laissent supposer qu'en Basse-Normandie le nombre de bénéficiaires devrait augmenter faiblement mais que le nombre de vaches allaitantes primées pourrait augmenter d'environ 10 % à 20 %.

L'ICHN est confortée, son montant est revalorisé de 15 % et est ouverte aux exploitations laitières en zone défavorisée. L'ICHN comprendra également une part herbe correspondant à l'ancienne PHAE 2. En Basse-Normandie, l'intégration de la PHAE à l'ICHN va provoquer un transfert d'aide géographique. Les 420 exploitations de la Manche auparavant engagées en PHAE2 vont perdre le bénéfice de l'aide, comme 160 exploitations dans le Calvados et 160 dans l'Orne. Mais, les exploitations de l'Orne et du Calvados situées en zone défavorisée pourront bénéficier de cette aide.

3. LA LOI D'AVENIR POUR L'AGRICULTURE, L'AGROALIMENTAIRE ET LA FORÊT

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF) du 13 octobre 2014 a pour objectifs de permettre aux secteurs agricole, agroalimentaire et forestier de relever le défi de la compétitivité au niveau international et de contribuer au développement productif de la France tout en respectant l'environnement. Ses objectifs principaux sont de renforcer la compétitivité des filières, de placer l'agro-écologie au cœur des pratiques innovantes, de favoriser l'installation et de rénover le dialogue entre l'agriculture et la société.

Cette loi, qui s'inscrit dans le prolongement de la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC), engage la transition de l'agriculture française vers un nouveau modèle : plus respectueux écologiquement, socialement et performant sur le plan économique. Elle promeut et accompagne ainsi le renouvellement des pratiques agricoles à travers la définition d'un modèle agro-écologique français. Les réponses apportées intéressent tout autant la diversité des agricultures que les secteurs agroalimentaire et forestier.

Divers outils ou dispositifs pourront être utilisés par les acteurs des filières agricoles et forestières. Il est notamment prévu la création de GIEE (groupement d'intérêt écologique et environnemental). Ceux-ci ont pour objectif de mettre en place des pratiques innovantes dans le domaine de l'agro-écologie dans un cadre collectif, sans oublier l'aspect de la compétitivité économique.

L'organisation économique des filières représente également un des points forts : renforcement des organisations de producteurs, des interprofessions, développement de l'économie contractuelle (notamment au niveau laitier pour prendre en compte la fin des quotas), mise en place d'un médiateur qui pourra intervenir sur toute la chaîne agro-alimentaire.

Le texte prévoit une utilisation raisonnée des pesticides et des médicaments : lutte contre l'antibiorésistance, délivrance des médicaments mieux encadrée, impact sur la santé et l'environnement des produits phytosanitaires sur la durée d'utilisation.

La préservation des espaces agricoles demeure un souci constant avec l'observatoire des espaces naturels, agricoles et forestiers, la commission départementale de préservation et des mesures de compensation.

La filière « bois » pourra utiliser des financements spécifiques, l'objectif étant de mieux mobiliser et valoriser la ressource.

Elle comporte également des adaptations sur de nombreux outils ou organisations : baux ruraux, GAEC, SAFER, contrôle des structures, registre des actifs, signes de qualité,

III. ANALYSE AFOM (Atouts, faiblesses, opportunités, menaces):

ATOUPS

Contexte pédoclimatique favorable:

- Climat régulier : pas d'à-coups climatiques (gel, fortes chaleurs), précipitations fréquentes et régulières.
- Sols bien adaptés aux productions fourragères fournissant une alimentation bon marché aux herbivores, aux grandes cultures en zone de plaine, aux légumes sur la côte de la Manche (façade ouest et Cotentin)
- Barrière naturelle face à la progression de maladies (présence de la mer sur plus de 50 % de la limite de la région)
- Présence du maillage bocager (action anti érosive, gestion de l'eau, bien-être des animaux)
- Place importante de l'herbe (rôle anti érosif, gestion de l'eau, biodiversité...)
- Bonne qualité environnementale des milieux

Des hommes et des femmes compétents :

- Présence de nombreuses exploitations agricoles et de main d'œuvre, présence d'un tissu rural encore dense
- Main d'œuvre et savoir faire des exploitants, OPA organisées disposant d'un conseil performant
- Appareil de formation agricole très dense et menant jusqu'au bac+3
- Développement de CUMA et d'entreprises de travaux agricoles pour limiter les charges de mécanisation
- Structures de tourisme rural (gîtes, accueil à la ferme,...)
- Filières de collecte, transformation, commercialisation bien développées et axées vers la production de masse
- Associations de remplacement souvent bien développées avec la participation d'aides familiaux
- Une région avec une forte identité régionale et mondialement connue

La Basse-Normandie, terre d'élevage :

- Présence d'un important troupeau bovin surtout orienté vers le lait avec une bonne qualité génétique
- Place importante de l'élevage équin dans différents domaines (cheval de sport et courses,...)
- Grands groupes bien implantés dans la transformation et disposant de services de recherche-développement (Lactalis, Bongrain, Danone,...) ; des activités industrielles liées aux productions donc peu délocalisables
- Savoir faire des éleveurs (sélection, connaissances des animaux,...)
- Bonne qualité sanitaire du troupeau bovin-exportation d'animaux vivants

FAIBLESSES

Aléas des marchés et compétitivité :

- Présence de nombreuses exploitations agricoles de petite taille
- Peu de valeur ajoutée et forte dépendance vis-à-vis des aides de la PAC
- Production de viande insuffisamment couplée au marché
- Parfois sur investissement sur certaines exploitations
- Méconnaissance du marché du fait de l'éloignement de l'acte de commercialisation du produit fini pour le lait, la viande et parfois les céréales
- Formation initiale parfois un peu faible rendant difficile l'intégration dans le secondaire
- Peu ou pas de formation supérieure(en dehors de l'ESIX): les cadres se forment hors région et ne reviennent pas forcément
- Difficultés d'apprentissage des TIC en zones rurales (téléphone, internet).

Des filières plus ou moins structurées :

- Filière légumière traditionnelle concurrencée (carottes, poireaux, pomme de terre primeur,..) par les problèmes sanitaires récurrents, la céréalisation de certaines surfaces traditionnellement utilisées pour la production légumière
- Peu d'organisation de la filière équine pour la production-commercialisation
- Organisation encore trop frêle des producteurs laitiers (OP, AOP, interprofession,...).
- Peu de développement des circuits courts (21^{ème} région française)
- Faible part de l'agriculture biologique
- Dépendance des marchés externes : la Chine, une destination largement majoritaire pour la fibre de lin textile

La terre et le foncier :

- Terre en grande partie limoneuse, friable avec un fort risque d'érosion par fortes pluies
- Parcelles bocagères pas toujours adaptées aux moyens modernes de culture
- Beaucoup d'exploitations de petite taille
- Prix de la terre très élevé en fermage comme à l'achat (forte concurrence)
- Forte augmentation de l'artificialisation des terres, en particulier en plaine de Caen

Un manque de connaissance et d'attractivité des métiers :

- Une attractivité des emplois à renforcer en termes d'image, - Une profession mal connue du grand public

OPPORTUNITES

Compétitivité :

- Potentiel de développement et de valorisation de la production agricole
- Capacité de production et d'export sur de nouveaux marchés avec des entreprises capables d'innover
- Sortie des quotas laitiers et le développement possible de la production-commercialisation, y compris à l'export et sous forme de produits de qualité
- Age moyen des exploitants qui permet des opportunités de renouvellement des générations
- Les haies, source de valeur ajoutée future : énergie

Filières :

- Développement des systèmes de robotisation en favorisant la protéine locale
- Tissu d'IAA moins connues mais performantes (biscuiterie de Lonlay, biscotterie de Granville, biscuiterie d'Avranches, SOFRA, Gel Manche...)
- Lin, fibre naturelle
- Regrouper les signes de qualité
- Revoir la place de la Normandie dans les AOP
- Possibilité de produire plus de protéines végétales (féveroles, pois,...)
- Des régions encore peu intensives (Pays d'Auge, Cotentin,...)
- Une image de bons produits avec des marques ou des appellations bien connues (andouille de Vire, produits laitiers d'Isigny, caramel d'Isigny, carottes de Créances, cidre normand, Calvados...)
- Développement de boissons peu alcoolisées comme le cidre et le poiré
- L'agro tourisme (gîte, accueil à la ferme) en s'appuyant sur des lieux d'exception (Mont Saint Michel, plages du débarquement) et des paysages préservés (bocage, Hague,...)
- Création d'un outil d'IGP Normandie comme potentiel de redynamisation de la race normande

MENACES

Aléas pédoclimatiques :

- L'effet des aléas climatiques et de marchés : peu d'habitude aux fluctuations des prix (fin des quotas....)
- Réchauffement climatique et variation du niveau marin (côtes, marais côtiers)
- Future directive sur les GES et son impact en particulier sur l'élevage bovin
- Qualité des eaux souterraines
- Mécanisation excessive au détriment en particulier du bocage

Aléas des marchés et compétitivité :

- Forte concurrence avec d'autres pays producteurs de lait (Europe du nord, Amérique,...), sur la viande (Amérique du sud) et sur les légumes du fait du coût de la main d'œuvre (Pologne, ex Allemagne de l'est,...)
- Stockage de légumes d'hiver en chambre froide (carottes, poireaux) et dérégulation du marché
- Des grands groupes qui peuvent déplacer les centres de décision selon les marchés (ou le résultat économique)
- Potentialités à l'exportation mais des risques géopolitiques et une culture de l'export à développer
- Rotations trop courtes en grande culture et légumes (en liaison avec l'état sanitaire)
- Coûts de transmission des exploitations, notamment laitières ; de plus en plus lourds limitant les possibilités d'installation de personnes issues d'autres milieux

Aléas sanitaires :

- Problèmes de qualité détectés trop tardivement (taux de protéine de certains blés ou faible W)
- Peu de sensibilité aux circuits courts et à la valorisation des produits de qualité
- Manque d'unité sur les politiques de qualité (AOC)
- Développement de maladies animales et végétales
- Monoculture de légumes et recrudescence des questions sanitaires avec l'évolution des produits utilisés

PARTIE 2 : ENJEUX

Orientations prioritaires

I. PILIER ECONOMIQUE :

Renforcer la compétitivité, s'adapter et s'organiser

1. RENFORCER LA VEILLE, LES ETUDES ET PROSPECTIVES POUR ECLAIRER LES DECISIONS

1.1. Connaître les paramètres des marchés et développer la prospective

L'orientation de la PAC laisse toute la place au marché, de ce fait les mécanismes d'intervention joueront seulement à des niveaux de prix très bas.

L'influence prépondérante du marché sur les produits agricoles nécessite de mieux connaître les besoins des consommateurs en quantité et en qualité et à chercher à se positionner vis-à-vis de la concurrence. L'objectif est de produire ce qui se vend. Les partenaires des filières doivent prendre en compte les paramètres de la demande pour déterminer les volumes à produire en quantité comme en qualité, et ce en amont, afin de définir et adapter l'appareil de production.

L'adaptation du système de production est particulièrement lourde pour l'élevage, les investissements sont élevés et les effets sur la production étalés sur plusieurs années (création, réorientation d'un cheptel par exemple...), ce qui nécessite de l'anticipation.

Les outils feront appel largement aux statistiques, à la conjoncture pour analyser et prévoir les évolutions du marché. Les canaux habituels de la formation et de la communication seront à utiliser.

1.2. Favoriser la diffusion par l'enseignement agricole et le conseil

Les acteurs de la formation (enseignement agricole) et du conseil (chambres d'agriculture, organismes économiques,...) auront à mobiliser les producteurs agricoles sur cette nouvelle donne qui consiste à prendre davantage en compte tous les signaux du marché.

L'analyse et l'expertise technico-économique des exploitations constituent un outil indispensable lors d'un changement d'orientation ou plus simplement lors de l'adaptation de l'outil de production.

2. AMELIORER LA COMPETITIVITE REGIONALE AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE

Le renforcement de la compétitivité des entreprises des secteurs agricole et agroalimentaire est essentiel dans ce nouveau contexte, caractérisé notamment par une baisse et une réorientation des aides de la PAC, par des prix des produits fixés par les marchés du fait du quasi démembrement des mécanismes d'intervention et un pilotage devant prendre en compte les lois de l'offre et de la demande.

Désormais, il faut aussi raisonner sur toute la chaîne alimentaire, de la « fourche à la fourchette » et pas seulement au niveau de la production agricole (« vendre pour produire »).

2.1. Améliorer les revenus des exploitations et les marges des entreprises

Le prix unitaire du produit constitue l'un des premiers éléments du revenu. On observe une grande variabilité des prix de vente des produits agricoles, en particulier du lait, liée à la qualité, à la composition et aux coûts de production. Ce phénomène sera amplifié dans les prochaines années (blé selon le taux de protéines, lait selon la composition et la bactériologie,...).

Ainsi, pour favoriser les revenus, les exploitants devront pouvoir agir sur la réduction des coûts de production et travailler sur l'optimum de production (sur la quantité et la qualité du produit) pour améliorer la création de valeur ajoutée.

a. **Connaître, maîtriser et agir sur les coûts de production**

Selon les secteurs d'activité agricole, les outils de gestion des coûts sont plus ou moins développés. Les modèles de gestion technico économique mériteraient de pouvoir être généralisés à tous les secteurs pour permettre de déterminer les coûts, les marges et de se comparer aux autres exploitants (analyse de groupes).

Pour répondre à la nécessité d'adaptation constante de l'offre à la demande, l'exploitant devra pouvoir maintenir ses coûts et être en capacité d'avoir des outils de production et des matériels adaptés : pour tous les matériels dont le nombre d'utilisation est faible, les démarches collectives concourant à mutualiser les investissements (CUMA, copropriété) devront être encouragés.

La modernisation et l'adaptation des outils de production, en particulier des bâtiments d'élevage, nombreux dans la région Basse-Normandie, devront être poursuivies en optimisant les outils de la nouvelle PAC. L'objectif est de disposer de bâtiments répondant aux normes de stockage mais également fonctionnels pour leur utilisation quotidienne.

b. **Agir sur la production en quantité et qualité**

Les outils de production doivent avoir comme objectif de mieux tirer profit des facteurs de compétitivité bas-normands qui sont très favorables à la production agricole (contexte pédoclimatique, utilisation de l'herbe, autonomie fourragère et autonomie protéique).

Ces objectifs nécessitent de remettre l'agronomie au cœur des processus productifs (rotations, travail du sol en bonne prise, souci de la structure du sol,...) afin d'optimiser la production.

2.2. Maintenir la garantie d'une alimentation sûre et de qualité tout au long de la chaîne alimentaire

L'Etat poursuivra sa politique visant à garantir la sécurité alimentaire et la qualité pour aider les acteurs économiques à améliorer leurs produits et les valoriser.

Les agriculteurs sont incités à produire de la qualité, dans le respect de la conditionnalité, mais doivent souvent aller plus loin que la conditionnalité pour mieux valoriser leurs produits (cahiers des charges des entreprises).

Mettre en valeur la qualité pour favoriser les ventes, la traçabilité aura des retombées favorables sur le marketing des filières.

2.3. Favoriser les innovations par la recherche et les expérimentations dans les exploitations agricoles et renforcer les capacités d'investissement des exploitations agricoles et les IAA

Sur toute la chaîne alimentaire, de l'amont à l'aval, la recherche-développement sera un facteur de compétitivité des entreprises agricoles et agroalimentaires. Ainsi, toutes les actions de recherche appliquée et d'expérimentation sur le terrain favoriseront l'émergence d'innovations à la fois dans les entreprises agricoles et agroalimentaires et dans les exploitations et ateliers technologiques des établissements d'enseignement et dans les fermes expérimentales.

Les projets locaux innovants d'un point de vue agronomique et technique, la mise en réseau pour partager et diffuser les pratiques innovantes devront être encouragés.

Les pôles de compétitivité permettent de favoriser l'émergence des projets innovants, l'Etat veillera à accompagner et encourager les pôles de compétitivité régionaux existants.

2.4. Conforter les 8 filières agricoles régionales et en particulier les filières d'élevage (lait, viande bovine, viande porcine, céréales oléagineux protéagineux, lin, cheval, verger cidricole et légumes)

Outre les productions classiques ou emblématiques (agneau pré-salé, volailles, horticulture...), les 8 filières régionales ont une compétitivité différenciée ; elle est parfois handicapée par une offre agricole peu organisée, une taille critique insuffisante des producteurs pour pouvoir accéder aux marchés dans de bonnes conditions.

La structuration des filières est particulièrement stratégique pour conforter l'emploi et la valeur ajoutée en Basse-Normandie.

L'Etat accompagnera et encouragera le renforcement de la structuration et la concertation au sein des filières.

L'Etat apportera un soutien au travers du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations

2.5. Améliorer la productivité des filières bois et agro-alimentaires

L'industrie agroalimentaire représente un poids économique important dans la région et est porteuse d'emplois. Les remarques qui ont été faites pour l'agriculture sont adaptables pour les IAA : recherche du meilleur coût des facteurs de production, connaissance des marges et amélioration constante... Les entreprises de grande taille disposent le plus souvent de ces éléments.

La filière « bois » est également concernée par la recherche de productivité à tous les niveaux : exploitation de la forêt, entreprises d'exploitation (abattage, débardage,...) et de transformation du bois (scieries,...). La valorisation du bois de haie demeure un souci constant sur cette filière.

Afin d'améliorer la production et la valorisation économique du bois, tout en respectant les conditions de gestion durable de la forêt, un plan pluriannuel régional de développement forestier a été approuvé en Basse-Normandie pour la période 2013-2017. Il identifie en particulier les actions à mener par massif forestier et zone bocagère pour une mobilisation supplémentaire de bois.

La production de biomasse (bois) pourrait être développée à des fins énergétiques dans les industries agroalimentaires en particulier.

2.6. Aider à la recherche et au développement dans les industries agroalimentaires

Les entreprises agroalimentaires qui sont implantées sur le territoire appartiennent souvent à des grands groupes. Ceux-ci possèdent des services de recherche/développement (R&D) qui travaillent sur des projets spécifiques qui ne peuvent être partagés. Cependant des petites entités ou des mises au point particulières de produits peuvent faire appel à des partenaires « publics » :

- instituts (Actalia,...)
- université de Caen
- laboratoires départementaux d'analyse,
- IUT de biochimie,...

Des crédits publics (crédits communautaires et nationaux, PEI) seront mobilisables dans ce cadre en plus de l'appui des chercheurs locaux.

Il existe un pôle de compétitivité, Valorial, qui rassemble des industriels, des centres de recherche et des établissements d'enseignement supérieur au service de l'innovation dans l'agroalimentaire.

3. S'ORGANISER COLLECTIVEMENT POUR S'ADAPTER AU NOUVEAU CONTEXTE DES MARCHES

La relation entre l'offre et la demande doit devenir un enjeu primordial dans toutes les filières économiques. La filière laitière régionale devra relever le double défi de l'arrêt des quotas laitiers et de la réforme de la PAC. En particulier, la sortie des quotas laitiers au 1er avril 2015 va modifier considérablement la relation entre les producteurs et les collecteurs. La nécessaire restructuration de la filière laitière, impliquant une gouvernance plus interprofessionnelle, devra être accompagnée.

3.1. Favoriser des organisations de producteurs (OP) fortes et la structuration des filières afin de peser sur les marchés, en lien avec une stratégie nationale face à la dimension de certains opérateurs

La structuration des filières est particulièrement stratégique pour conforter l'emploi et la valeur ajoutée en Basse-Normandie. Elle doit être poursuivie, notamment pour la filière laitière dans le cadre de la fin des quotas. Il est nécessaire de favoriser l'essor d'organisations de producteurs (OP) fortes, l'association d'organisations de producteurs et les interprofessions qui permettront de peser sur les marchés.

L'Etat favorisera la concertation au sein des filières pour contribuer à la fois au développement des liens entre l'amont agricole, la transformation agroalimentaire et la distribution ainsi qu'à la prise en compte des enjeux communautaires et nationaux. La bonne articulation entre les acteurs de la filière (producteurs, transformateurs, distributeurs) est un gage d'efficacité et de compétitivité (hors coût) et doit permettre de redistribuer équitablement la valeur ajoutée entre les différents maillons de la filière. Ce travail doit être réalisé en lien avec les stratégies de filières définies au niveau national plus particulièrement pour certains opérateurs régionaux dont la taille et parfois les centres de décision sont situés hors de la Basse-Normandie et/ou hors de France.

3.2. Renforcer l'autonomie et la résilience des exploitations agricoles aux aléas extérieurs

Dans le contexte actuel, il est essentiel de promouvoir une culture et des réflexes d'anticipation et de gestion des risques en agriculture :

a. S'adapter aux changements économiques et en particulier des marchés (Dont accompagner la sortie des quotas)

Le contexte économique est en pleine mutation pour les exploitations agricoles. Dans le paysage actuel de réduction des soutiens publics et en particulier de fin des quotas, le poids des marchés pèse davantage et les exploitations sont plus exposées aux changements économiques. Elles doivent développer des stratégies d'adaptation, un enjeu important pour l'Etat étant d'accompagner la sortie des quotas.

b. S'adapter aux changements climatiques

Egalement, le changement climatique est amené à se faire davantage sentir dans les années à venir (modifications des dates de semis, de récolte, arrivée de nouveaux prédateurs sur les cultures, aléas climatiques plus importants) et les exploitations agricoles doivent donc intégrer ces évolutions.

c. Favoriser les stratégies pour les exploitations de petite taille ou fragilisées (ex : pluriactivité, diversification)

Enfin, pour les exploitations de petite taille ou fragilisées, des stratégies doivent être trouvées pour leur permettre de garder leur place dans le système. Il peut s'agir de pluriactivité avec un conjoint travaillant à l'extérieur de l'exploitation, de diversification, de mise en place d'une installation progressive permettant une montée en charge progressive...

d. Promouvoir une culture et des réflexes d'anticipation et de gestion des risques en agriculture

Il s'agit d'un enjeu essentiel de demain, dans le contexte évolutif.

3.3. Développer l'export et renforcer la présence sur les pôles de consommation les plus proches (Ile de France....)

Un véritable travail doit être conduit (accompagnement) sur l'adaptation des cahiers des charges sur des produits de qualité au marché européen et même mondial. En effet, certains cahiers des charges (tels que l'agriculture biologique par exemple) présentent des niveaux d'exigence nettement plus élevés en France, ce qui conduit à des distorsions de concurrence avec en particulier nos voisins européens.

Les outils d'orientation des politiques publiques sont les contrats de filière, l'innovation-recherche. L'Etat encouragera l'adhésion des agriculteurs aux GIEE, soutiendra les pôles de compétitivité régionaux, travaillera avec la Région à la mise en place de partenariats européens pour l'innovation (PEI) et mobilisera les aides financières disponibles (FEADER, FEDER). Egalement, une attention devra être apportée à la formation, au conseil agricole, avec un rôle renouvelé du comité du bassin laitier.

Le développement des exportations pourra se révéler un atout majeur, notamment en l'accroissant sur les pays tiers extra-européens.

4. **RENFORCER LES FILIERES DE QUALITE ET DEVELOPPER LA VALEUR AJOUTEE**

Selon les différentes filières, la transformation est plus ou moins élaborée :

- Filière laitière : la majeure partie et même la quasi totalité du lait est transformée en produits de grande consommation, de qualité reconnue. Les produits industriels (beurre, poudre) sont importants et leurs prix très fluctuants, ne concernent heureusement qu'une faible part. Une partie de la poudre est destinée à des poudres infantiles bien valorisées.
- Filière « viande » : peu de transformation en produits élaborés.
- Filière « légumes » : des produits frais lavés et conditionnés (carottes, poireaux, choux fleurs, persil,...). A noter la présence de l'unité de transformation des salades en 4^{ème} gamme (prêt à l'emploi).
- Filière cidricole : des transformations plus ou moins élaborées selon les types de produits,...
- et des filières utilisant des produits non locaux (poissons,...)

4.1. Promouvoir les produits agricoles et agroalimentaires bas-normands et la gastronomie

Les produits normands possèdent une bonne image en termes de qualité, de notoriété et de typicité : produits laitiers d'Isigny, andouille de Vire, agneau de pré salé, carottes de Créances, cidre du pays d'Auge,...

L'objectif est d'accroître la commercialisation, d'améliorer les marges et de les mieux faire connaître, afin d'augmenter la création de valeur ajoutée en Basse-Normandie.

La promotion des produits passe par l'identification. Elle existe déjà le plus souvent. Les autres actions à mener concernent :

- -les participations aux foires et salons tant en France qu'à l'étranger,
- -les actions de communication : publicité,...

La cuisine normande présente également des spécificités. Des démonstrations et la diffusion de recettes constituent un levier pour la promotion des produits locaux, notamment avec l'utilisation des techniques modernes de communication (sites, blogs,...).

4.2. Renforcer les secteurs à forte valeur ajoutée ou à forte notoriété

L'accent doit être porté sur les produits cités plus haut qui sont à mettre en avant dans la commercialisation avec l'utilisation des marques, des signes de qualité (AOC, IGP...) qui sont associés à la région. Il s'agit de valoriser l'image de la Normandie et de mettre en œuvre une synergie tourisme-histoire et gastronomie. Les produits à forte notoriété, vecteurs de création de valeur ajoutée, doivent emprunter des circuits spécifiques pour être mieux valorisés.

Un effort particulier est à mener sur les circuits courts, notamment en direction des centres urbains. Ce mode de commercialisation nécessite une prise de conscience de la part des producteurs, une bonne formation (positionnement des produits, présentation,...) et la création de circuits. La vente à la ferme pourrait également trouver plus de place en s'appuyant sur le réseau d'accueil à la ferme et d'une manière plus générale sur le tourisme. Cette forme de commercialisation reste très adaptée aux produits disposant de signes particuliers (qualité, provenance, marque, bio ...). L'utilisation des NTIC peut favoriser l'essor de ces circuits (« drive fermiers »).

Le développement des circuits courts nécessite un effort particulier pour combler le retard actuel.

4.3. Promouvoir la qualité pour l'export

L'exportation ne consiste pas seulement à dégager des excédents. Les consommateurs situés en dehors de l'hexagone comme de l'Union Européenne recherchent des produits de qualité qui peuvent assurer un débouché régulier. Cette approche constitue une manière de valoriser les meilleurs produits locaux à l'international tout en veillant à ce qu'un renforcement de la qualité en production conventionnelle ne conduise pas à des distorsions de prix dans un environnement très concurrentiel.

II. PILIER SOCIAL :

Transmettre, professionnaliser, dialoguer pour favoriser l'emploi

1. FAVORISER LE RENOUVELLEMENT DES GENERATIONS ET RENFORCER LA FORMATION

L'Etat a pour objectif de soutenir l'installation pérenne en agriculture et de favoriser la transmission des entreprises agricoles

1.1. Soutenir l'installation pérenne en agriculture et favoriser la transmission des entreprises agricoles

a. Favoriser la pérennité des projets d'installation et leur maîtrise par les candidats

L'objectif est de favoriser la pérennité des projets d'installation et leur maîtrise par les candidats, en les responsabilisant davantage. Une attention particulière sera apportée au soutien de la diversité des systèmes de production, notamment ceux déclinant performance économique et performance environnementale et ceux apportant de la valeur ajoutée ou créant de l'emploi sur notre territoire.

Les outils mobilisés seront les suivants : schéma des structures, désormais géré au niveau régional, outils de la SAFER, suivi de la politique de l'installation au travers du CRIT (comité régional de l'installation transmission) qui suit aussi bien les aides financières que formation et accompagnement des candidats à l'installation (parcours 3P, PAI, RDI...).

b. Favoriser la transmission des outils qui font appel à de la main d'œuvre salariée ou sous forme sociétaire

Une attention particulière sera portée à la transmission des outils qui font appel à de la main d'œuvre salariée ou sous forme sociétaire. En effet, ces outils, pourvoyeurs d'emploi, mobilisent des capitaux importants et nécessitent un accompagnement spécifique.

c. Promouvoir les nouveaux outils pour le financement des installations (financement du foncier), encourager les fermages

De nouveaux outils pour le financement des installations devraient voir le jour (ingénierie financière, accès au foncier, aides au plus de 40 ans) dans le cadre de la politique de l'installation/transmission renouée suite aux assises de l'installation de 2013. En particulier, il est avéré que le coût du fermage est très faible et donc peu attractif pour les propriétaires fonciers. Cela conduit à de nombreuses ventes de foncier lors de la transmission d'une exploitation, ce qui alourdit le coût de l'installation. Une réflexion autour du fermage doit être menée comme sur le problème des droits de succession et des soultes qui nécessitent des capitaux importants au moment de la transmission.

1.2. Renforcer la professionnalisation et mieux faire connaître et promouvoir l'attractivité des emplois dans l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt

L'Etat doit renforcer la professionnalisation des emplois dans l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt. En effet, ce secteur fait face à un véritable défi sur la création d'emplois : il rencontre à la fois des besoins de main d'œuvre nouveaux avec l'agrandissement et l'évolution des unités de production et une perte d'actifs induite par l'agrandissement.

L'Etat doit mieux faire connaître et promouvoir l'attractivité des emplois dans l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt. En effet, les métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire souffrent d'un déficit d'image alors qu'ils constituent un véritable vivier d'emploi. Une charte avec l'enseignement agricole permettrait par exemple aux professionnels de présenter dans les cursus scolaires certains aspects des métiers agricoles et agroalimentaires.

1.3. Développer la formation professionnelle continue des agriculteurs pour renforcer leurs compétences de chefs d'entreprises et des personnels salariés pour faciliter le remplacement

La formation professionnelle continue des agriculteurs doit être développée pour renforcer leurs compétences de chefs d'entreprises. En particulier, les domaines suivants doivent être approfondis :

- gestion/management, y compris pour les relations entre les sociétaires,
- développement des capacités d'adaptation des chefs d'exploitation pour faire face aux évolutions.

Concernant, les salariés agricoles, l'adéquation de la formation aux nouveaux enjeux doit être améliorée afin de former des salariés efficaces pour les systèmes de remplacement. Le métier d'agriculteur devient de plus en plus technique (exemple des robots de traite) et nécessite donc des compétences techniques de plus en plus fines.

En cas d'échec ou de contrainte externe pour le chef d'exploitation, des possibilités de réorientation et de mutations professionnelles doivent être développées (Agridiff, MSA...)

En parallèle de la formation, le conseil agricole doit être largement réorienté pour intégrer notamment les compétences de gestionnaires des agriculteurs. Les références technico économiques permettant d'asseoir le conseil doivent évoluer pour intégrer les objectifs de la triple performance.

2. REDEFINIR LE CONTRAT ENTRE LA SOCIETE ET LES AGRICULTEURS

2.1. Améliorer les conditions de travail des agriculteurs

Si l'on observe un rapprochement des niveaux de vie des agriculteurs avec ceux du reste de la population, il reste encore des spécificités en matière de rapport au travail et la profession agricole est touchée par divers risques psychosociaux.

a. Favoriser les conditions de travail des agriculteurs et prévenir les risques psychosociaux

Le progrès technique constitue un facteur pouvant améliorer les conditions de travail. Mais facilitant aussi l'agrandissement des structures de production, il est également facteur de risques induits (stress, surcharge de travail, management d'équipe, organisation du travail).

L'Etat veillera à encourager toutes les mesures visant à faciliter l'aménagement du temps de travail et à dégager du temps libre : recours aux formes sociétaires adaptées, aux CUMA et groupements d'employeurs, système de remplacement. Toute démarche visant à optimiser la logistique au sein de l'exploitation agricole sera encouragée dont notamment les démarches collectives entre agriculteurs et partages d'expériences.

b. Favoriser les précautions d'utilisation des produits phytosanitaires

Les produits phytosanitaires contiennent des substances actives qui peuvent présenter des risques pour la santé des agriculteurs et pour l'environnement. Il conviendra de développer les actions entreprises dans le cadre du programme Ecophyto pour amener les agriculteurs à utiliser moins de ces produits à efficacité constante. La loi d'avenir prévoit notamment un suivi de leur impact pendant toute la durée de leur utilisation et plus seulement au moment de leur autorisation de mise sur le marché

2.2. Favoriser une bonne cohabitation entre la société et les agriculteurs afin de contribuer à réduire la fracture qui peut séparer les agriculteurs de leurs concitoyens.

La part des agriculteurs dans la population active s'est fortement réduite. Les nouvelles générations aujourd'hui n'ont plus ou peu de parent ou membre de leur famille agriculteur. Le métier n'est plus forcément concret aux yeux d'une majorité de citoyens. Les évolutions sociétales, le poids médiatique peuvent conduire à un éloignement et à une incompréhension, sources de tensions. Les attentes nouvelles de la société et les changements dans les modes de vie peuvent s'avérer méconnues des agriculteurs. La fracture s'est accrue avec le temps.

a. Mieux connaître les contraintes des agriculteurs

L'agriculture s'est considérablement transformée en quelques décennies, les citoyens ne retrouvent plus l'image traditionnelle de l'agriculteur.

L'agriculture souffre d'un déficit de communication sur l'évolution de ses pratiques et sur sa contribution aux enjeux de demain.

L'image de l'agriculture devra être revalorisée, les rôles positifs de l'agriculture devront être mis en avant. L'Etat veillera ainsi à favoriser la communication sur la production d'une alimentation de qualité, les atouts de l'agriculture en matière de conservation des territoires et d'environnement, ses savoir-faire, ses diversités. En particulier, les services rendus par l'élevage sont à valoriser : environnement (prairies...), emploi, patrimoine, produits...

L'un des enjeux est aussi de faire comprendre que l'espace agricole est une zone de production, donc économique avec ses propres contraintes de fonctionnement.

Les agriculteurs auront également un rôle actif pour mieux faire comprendre les spécificités de l'agriculture et ses enjeux, en participant par exemple aux instances de décisions locales.

b. Mieux connaître les attentes de la société

Le regard que la société porte sur l'agriculture a changé, ses demandes aussi. Les attentes des citoyens se concentrent aujourd'hui sur la qualité alimentaire et le respect de l'environnement, tout en demandant des produits alimentaires bon marché.

Pour améliorer la compréhension mutuelle des problématiques et attentes de chacun, le lien social entre producteurs et consommateurs doit être renforcé voire restauré : les circuits courts, le tourisme rural seront à ce titre encouragés.

c. Intégrer les principes du développement durable (ex : réduction des intrants)

Pour favoriser la bonne cohabitation, l'un des enjeux de l'agriculture et de pouvoir intégrer les principes de développement durable dans ses modèles de production.

Par exemple, le plan Ecophyto mis en place par le ministère chargé de l'agriculture a pour objectif de réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques. Il encouragera les modèles de productions économes en produits phytosanitaires

De même, l'Etat encouragera les systèmes de production agro-écologique privilégiant l'autonomie des exploitations agricoles, l'amélioration de leur productivité et compétitivité, en diminuant la consommation d'intrants.

d. Promouvoir la qualité de vie en liaison avec un tissu rural dense et diversifié

La qualité de vie en milieu rural constitue un enjeu important d'un développement rural équilibré et durable accentué par le regain démographique dans de nombreux territoires périurbains voire ruraux.

L'espace rural est de plus en plus diversifié socialement, les citadins installés à la campagne recherchent une meilleure qualité de vie.

Des actions de communication, à travers le plan « enseigner à produire autrement », viseront à mettre en avant la contribution de l'agriculture à la réalisation d'un espace rural diversifié.

De même, il y aura lieu de favoriser les actions de communication et les pratiques encourageant les rapports entre l'agriculteur et la société à la fois dans les campagnes et dans les territoires périurbains (ex : circuits courts).

2.3. Favoriser l'accès des agriculteurs aux NTIC (accès, robotisation, automatisation)

Il s'agira de favoriser la qualité de vie en accompagnant l'accès et l'utilisation accrue du numérique dans les territoires.

Des actions de communication et de formation aux pratiques nouvelles d'automatisation et de robotisation de l'outil de production devront être menées. Au-delà de l'amélioration des conditions de travail, la diffusion des technologies numériques pourra également concourir de façon significative au résultat économique des exploitations, ainsi qu'à la diminution de l'impact environnemental des activités agricoles. A ce titre, elles sont un des vecteurs de la triple performance.

2.4. Communiquer pour mieux faire connaître les métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire et améliorer leur attractivité

L'enjeu est de mieux faire connaître les métiers de l'agriculture, auprès d'un public large (visites fermes, classes nature) et de sensibiliser les jeunes sur la diversité et la modernité des activités et métiers agricoles.

3. PRESERVER ET OPTIMISER LA GESTION DU FONCIER AGRICOLE

3.1. Limiter l'utilisation foncière à des fins non agricoles dans le contexte d'artificialisation des terres (tourisme, urbanisme)

L'utilisation foncière à des fins non agricoles tend à fortement augmenter. La consommation d'espace doit être limitée. Dans certains terroirs, il peut exister de fortes concurrences entre l'agriculture et les autres utilisations de l'espace. C'est le cas notamment des zones littorales ou urbaines. Il peut également exister des terres de bonne qualité agronomique qu'il convient de sauvegarder (par exemple terres à légumes du littoral bénéficiant d'un contexte pédoclimatique unique et rare à l'échelle régionale). L'artificialisation se place en concurrence avec l'agriculture, s'agissant d'autres activités économiques : tourisme, développement d'entreprises industrielles ou commerciales, habitat. La valorisation des friches industrielles est une piste pour limiter la consommation d'espaces agricoles.

Dans les régions du bocage normand, on observe souvent un habitat dispersé. Cette situation ne doit pas être renforcée par des constructions nouvelles en raison de leur impact sur les possibilités d'épandage d'effluents ou les traitements phytosanitaires. Les nouveaux documents d'urbanisme en tiennent compte (SCOT, PLU).

3.2. Gérer la pression foncière, notamment pour renforcer la compétitivité, et favoriser les échanges de parcelles à des fins de regroupements de terres autour du bâtiment (favoriser le pâturage dans la filière lait)

La concurrence pour l'achat ou la location du foncier reste vive. Il convient toutefois de favoriser :

- les échanges pour améliorer la structure des parcelles et permettre le passage des engins,
- le regroupement des terres auprès des bâtiments d'exploitation pour limiter les déplacements du matériel (coût, temps perdu, difficultés,...) et du cheptel. La présence de prairies auprès du siège d'exploitation favorise le pâturage. C'est en même temps une nécessité pour les nouveaux systèmes de traite (robot). Le regroupement des parcelles vise aussi à éviter de traverser les routes avec le cheptel et de limiter les risques d'accidents.

Pour limiter la hausse continue du prix; l'objectif est de renforcer les outils de gestion du foncier (SAFER, contrôle des structures...). Le nouveau plan pluriannuel d'activité de la SAFER (PPAS) comme le futur schéma régional des structures fixent des objectifs clairs en matière de limitation du prix des terres agricoles et d'accompagnements en termes d'installation et de restructuration des exploitations.

3.3. Favoriser les équilibres entre les filières (problématique activité équine, concurrence céréales/lait, tourisme sur littoral...)

L'équilibre entre les filières d'une part, et entre l'installation et l'agrandissement d'autre part, reste un problème délicat. S'opposent parfois certaines productions les unes par rapport aux autres : c'est le cas notamment des producteurs d'équins face aux producteurs de lait mais également la tendance à une végétalisation des productions au détriment de l'élevage. Dans une région d'élevage, la diminution de la production peut avoir des conséquences importantes sur la compétitivité des outils de transformation (cas des abattoirs qui fonctionnent en sous-capacité).

Sur le littoral, le tourisme peut constituer une difficulté pour la pratique de certaines activités agricoles (irrigation et camping,...).

Les outils relatifs à cet objectif sont surtout d'ordre réglementaire et sont renforcés par la loi d'avenir :

- loi littoral,
- documents d'urbanisme (SCOT,PLU),

- compensation collective,
- schéma régional des structures et SAFER,
- CDPENAF (commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers)

III. PILIER ENVIRONNEMENTAL

S'adapter, protéger, promouvoir

1. FAVORISER UNE GESTION EQUILIBREE ET DURABLE DES TERRITOIRES PAR L'AGRICULTURE

1.1. Energie et qualité de l'air

a. Optimiser les consommations en énergies fossiles et limiter les émissions de gaz à effets de serre

Les démarches et les investissements concourant à la réduction de la consommation d'énergie et à la réduction des gaz à effet de serre (GES) dans l'agriculture et l'agro-alimentaire seront encouragés. Il agit notamment d'itinéraires techniques ou de process industriels à adapter dans le temps pour limiter la consommation d'énergie fossile ou l'émission de GES.

Le troupeau bovin compte tenu de son importance constitue l'une des sources principales de GES. L'objectif sera de conserver le potentiel de production en examinant les possibilités de limitation ou de compensation des GES (adaptation dans l'alimentation).

L'objectif est aussi de limiter les transports qui nécessitent de l'énergie (par exemple utilisation des productions locales au lieu des protéines importées en profitant du plan de relance européen)

b. Développer les sources d'énergie par la méthanisation et valoriser les digestats

La méthanisation constitue une source d'énergie valorisant les effluents et les co-produits agricoles. Son développement sera accompagné sous la forme de projets individuels ou collectifs.

Cependant l'Etat veillera à contenir le développement de cultures uniquement à vocation énergétique pour le fonctionnement du méthaniseur. Par ailleurs il conviendra de privilégier la valorisation des digestats sous forme d'amendement en priorité sur l'exploitation puis par extension sur les territoires voisins dans le but de maintenir ou d'améliorer le taux de matière organique des sols. La méthanisation en dehors de la production d'énergie doit conduire à un digestat dont la composition doit être connue a minima et dont la normalisation pourra permettre une exportation d'azote issue de l'élevage vers des exploitations orientées vers les productions végétales de la région. Cette démarche pourrait être étendue aux boues de stations d'épurations.

NB: un besoin recensé: créer une cartographie des unités de méthanisation et un suivi des résultats économiques.

c. Favoriser le développement des autres énergies renouvelables (photovoltaïque...) ou de productions à vocation énergétique (bois de haie)

La production d'autres énergies renouvelables sera encouragée notamment lorsqu'elle concoure à l'autonomie énergétique des exploitations et d'une façon plus large à la transition énergétique. On peut retenir: la production d'électricité photovoltaïque, l'utilisation du bois des haies pour le chauffage. La récupération d'énergie est également à poursuivre (sur installation de traite,...). Pour le bois-énergie, il apparaît nécessaire de structurer une filière économiquement rentable pour les agriculteurs et d'accompagner l'entretien des haies.

1.2. Sols : érosion, couverts végétaux, herbe, haies, pratiques culturales diversifiées, qualité et fertilité

Le sol est un patrimoine et l'objectif est de conserver sa qualité et sa fertilité.

La Basse Normandie possède des sols de qualité le plus souvent composés de limons, donc friables. La protection des sols s'impose par le recours à divers moyens: l'utilisation à bon escient de techniques nouvelles (culture sans labour), la mise en place de couverts végétaux pour limiter l'action du ruissellement, le maintien d'un bocage (haies sur talus) adapté à la mécanisation mais jouant un rôle anti érosif. Le maintien des surfaces en prairies assure une protection contre l'érosion. Il permet aussi d'améliorer la structure et de d'accroître le taux d'humus.

1.3. Eau : qualité et optimisation de son utilisation

La directive nitrates vise en priorité à restaurer la qualité de l'eau superficielle comme des nappes plus profondes. En accompagnement de l'extension des zones vulnérables en cours et à venir, l'Etat aidera financièrement les exploitations agricoles à la réalisation de capacités de stockage supplémentaires nécessaires. En parallèle, une réflexion agro-environnementale devra être menée par les exploitants agricoles sur de nouvelles formes d'organisation (valorisation accrue du pâturage, par exemple) visant à réduire la quantité d'effluents produits ou à mieux valoriser ces effluents (normalisation, exportation...). Cette réflexion doit être mieux intégrée dans les études de mise aux normes.

La protection des zones de captage devrait conduire à modifier les assolements et à raisonner les apports azotés en fonction des besoins des plantes et des disponibilités du sol.

L'utilisation rationnelle des engrais chimiques et des amendements et la limitation des produits phytosanitaires vise aussi à maintenir la qualité chimique. Un travail est à mener pour réduire l'impact de l'agriculture sur la dégradation des eaux littorales (baie du Mont-Saint-Michel, bassins aquacoles...).

La problématique de l'irrigation ne concerne que les productions légumières (rendement, régularité de la production) mais est essentielle pour le développement de cette filière. Les installations d'irrigation sont implantées sur des sols à faible réserve en eau (sables) et utilisent des nappes fragiles parfois en équilibre avec de l'eau salée. Il convient donc rester économes en tenant compte de paramètres naturels (ETP, éviter les heures chaudes de la journée) et suivre la teneur en sel.

1.4. Biodiversité et milieux : faune, flore, paysages, milieux fragiles (marais), haies

La région possède des milieux naturels humides avec des caractéristiques spécifiques qu'il convient de protéger au niveau de la faune et de la flore par des pratiques raisonnées pour permettre la compatibilité avec l'exercice de l'activité agricole.

Pour ces territoires, la chasse représente une activité importante à prendre en compte dans l'équilibre global.

Parallèlement le bocage reste très présent sur le territoire. S'il est une composante du paysage, il favorise aussi la présence de nombreuses espèces en équilibre avec les parcelles agricoles.

1.5. Paysages, haies, bocage

La haie sur talus a façonné le paysage normand (bocage) est une composante importante de l'identité régionale. Elle joue le rôle de limite de propriété. Cependant la mécanisation nécessite une adaptation. Elle joue en même temps un rôle au niveau du bien être animal, de la biodiversité, de l'eau, de la protection des sols,...qui ne saurait faire oublier une valorisation économique plus directe par le truchement de l'utilisation du bois, notamment pour le chauffage.

La mécanisation de l'entretien des haies a diminué sensiblement cette contrainte. En parallèle, une valorisation économique du bois des haies doit être recherchée afin de réduire la charge associée à l'entretien des haies.

Des outils à la fois financiers et réglementaires favoriseront la réalisation de ces actions :

- financiers: aides communautaires du 2^{ème} pilier de la PAC, plan EMAA (énergie, méthanisation, autonomie azote), verdissement du 1^{er} pilier de la PAC, Ecophyto

- réglementaires: directive « nitrates », réglementation sur le phosphore ; directive cadre pour la stratégie sur le milieu marin, schéma de cohérence écologique, schéma régional climat-air-énergie; documents d'urbanisme (PLU, PLUi), future directive NEC

Cet ensemble de dispositifs sera accompagné d'actions dans le domaine de la recherche/innovation, de la communication/sensibilisation et de la formation.

2. PROMOUVOIR LES PRATIQUES AGRICOLES EXEMPLAIRES, FAVORISER L'INNOVATION ET S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX

2.1. Promouvoir les pratiques exemplaires

Les pratiques existantes concourant à la préservation de la qualité de l'eau, au maintien de la fertilité des sols, à la préservation et à la valorisation de la biodiversité et ayant un impact positif sur le changement climatique seront soutenues et amplifiées. L'objectif est d'engager une majorité d'exploitations agricoles dans la transition agro-écologique. La spécificité du territoire bas-normand recouvert à 50% de surfaces herbagères constituera un véritable atout pour développer des systèmes répondant à des problématiques à la fois économiques et environnementales (autonomie alimentaire des systèmes d'élevage, baisse des coûts de production, préservation des sols...).

La dynamique accompagnée par les mesures agro-environnementales a permis d'engager sur la période 2007-2013 plus de 21 000 ha sur des pratiques permettant de préserver la qualité de l'eau, les sols et la biodiversité. Elle sera poursuivie et amplifiée. Ainsi, en 2015, 52 projets agro-environnementaux et climatiques mis en œuvre par 22 opérateurs ont été retenus pour permettre de diffuser ces pratiques sur tout le territoire bas-normand.

La production biologique couvre 4% du territoire bas-normand. Elle sera soutenue dans le cadre du plan ambition bio qui vise à multiplier par 2 les surfaces dédiées à ce mode de production. Bénéficiant d'une dynamique liée à une demande croissante, la production biologique aura pour enjeu de conforter les productions historiques régionales (lait et viande bovine) et de répondre à la demande locale non satisfaite en matière de légumes de plein champ, céréales et viande porcine. L'autre enjeu sera, dans le cadre du projet agro-écologique, de valoriser les pratiques de l'agriculture biologique, qui constituent un laboratoire de techniques innovantes, afin de favoriser leur transposition aux exploitations conventionnelles.

2.2. Favoriser la recherche-développement

L'agronomie doit retrouver une place prépondérante et se situer au cœur des préoccupations. Elle concerne les espèces cultivées, les techniques de culture... A titre d'exemples on peut retenir l'utilisation de moyens physiques à la place de produits chimiques, les systèmes économes en intrants, les rotations et l'assolement...

2.3. Mobiliser l'enseignement agricole et le conseil pour diffuser les pratiques innovantes

La recherche-développement est à favoriser. L'exemple des bandes accueillant des plantes hôtes pour les prédateurs des ennemis des cultures légumières est à poursuivre. Ces actions se situent sur un pas de temps souvent assez long.

L'enseignement agricole doté de fermes sera mobilisé pour diffuser des pratiques innovantes dans le cadre du programme « Enseigner à produire autrement ».

Les nouvelles techniques pourront également être diffusées par le canal du conseil agricole, les réseaux DEPHY seront également mobilisés.

2.4. Favoriser la diffusion des innovations et la formation continue des agriculteurs

La formation continue sera à utiliser pour faire connaître les nouvelles techniques au plus grand nombre d'agriculteurs et d'opérateurs du monde rural (techniciens, commerciaux d'aval et d'amont,...)

2.5. Favoriser la pratique collective de l'innovation

Les initiatives collectives sont à encourager pour découvrir et adapter de nouvelles techniques. Elles constituent aussi un élan plus fort que des initiatives individuelles.

L'Etat encouragera la création et l'adhésion des agriculteurs aux GIEE, créés par la loi d'avenir pour l'agriculture, qui permettront de labelliser des projets concourant à la triple performance. Il s'agit d'une nouvelle forme d'organisation collective réunissant plusieurs agriculteurs et éventuellement des partenaires extérieurs autour d'un projet d'amélioration de leurs pratiques agricoles dans un objectif agro-écologique.

Rédacteurs :

Marie-Hélène Arnoux, Pascaline Barre, Yvette Bonjean, Thierry Clabaud, Jean-François Collobert, Daisy Delartigues, Danièle Levard, Hélène Malvache, Yves Martin, Laurent Mary, Sandrine Obled, Jean-Luc Pajaud, Isabelle Punelle, François Quesnel, Michel Raimbeault